

Le PQ profitera du Lac Meech de toute façon, dit Parizeau

MARIO FONTAINE
envoyé spécial
La Presse À TORONTO

Le Parti québécois ne peut que profiter de l'Accord du lac Meech, qu'il passe ou pas, qu'on le modifie ou non, a affirmé hier son chef Jacques Parizeau.

« Que ça tourne n'importe comment, on va y gagner soit à court terme, soit à plus ou moins long terme », de soutenir M. Parizeau avant d'inviter le premier ministre Bourassa à fermer le dossier avant que d'autres ne le ferment à sa place.

Trois scénarios peuvent se développer à partir de maintenant, a-t-il expliqué devant l'Association des professeurs d'histoire et de sciences sociales d'Ontario. Tous favorables au PQ.

Le premier: un échec de l'entente constitutionnelle. Échec qui, à ses yeux, représenterait une importante défaite des fédéralistes québécois, forcés de constater que « peu importe à quel point nous demandons peu, la réponse est toujours non ».

Autre scénario: des négociations de dernière heure qui viennent sauver l'entente, mais en rognant sur le concept de société distincte pour le Québec et sur le droit de retrait de programmes fédéraux, ce qu'exige le Manitoba.

Un gouvernement qui accepterait un tel compromis serait très mal vu, aussi bien de ceux qui veulent davantage de pouvoirs pour le Québec, un statut particulier que de ceux qui aspirent à la souveraineté. Une large majorité de la population québécoise que le gouvernement libéral se mettrait à dos, avertit M. Parizeau.

Enfin, dernière possibilité, l'accord est adopté dans sa forme actuelle et ne fait que reconnaître officiellement, soutient-il, les reculs subis par le Québec en 1982. Le premier ministre Bourassa ne pourrait se glorifier bien longtemps « de cette entente qui n'a pas d'allure ».

M. Parizeau déplore que, pour la première fois dans cet accord,



Le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, a rencontré hier le premier ministre de l'Ontario, David Peterson. « Nous ne partageons pas la même vision du pays », a constaté ce dernier

un gouvernement du Québec formule des demandes minimales plutôt qu'un accroissement de ses juridictions, l'immigration exceptée.

Cela dit, le leader souverainiste ne s'en est pas moins porté à la défense du premier ministre Bourassa en l'exhortant à maintenir ses demandes minimales qu'on tente, dit-il, de faire passer pour excessives au Canada anglais.

M. Parizeau estime en effet qu'il n'est pas dans l'intérêt du Québec de voir son chef de gouvernement se faire traiter d'extré-

miste alors que jamais un premier ministre québécois n'a demandé si peu.

« Je vais être dans la situation paradoxale de dire au premier ministre du Québec: tenez bon, ne lâchez pas, ne vous laissez pas influencer par le gouvernement fédéral et ceux d'autres provinces pour accepter encore moins. Il ne faut pas que le Québec s'écroule au

cours des prochains jours », a déclaré M. Parizeau au sortir d'une rencontre d'une heure avec le premier ministre ontarien David Peterson plus tôt dans la journée.

Le leader péquiste faisait référence aux rapports de deux comités parlementaires, l'un au Manitoba et l'autre au Nouveau-Brunswick, qui exigent des modifications à l'accord actuel

pour que ces deux législatures récalcitrantes acceptent de le ratifier. Le rapport manitobain réclamait six modifications majeures à l'entente du lac Meech, tandis que le néo-brunswickois ouvrait davantage la porte aux compromis.

En commentant le rapport mardi, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank

McKenna, disait vouloir servir de pont entre les positions extrémistes (Manitoba et Québec), ce qui a soulevé l'ire de M. Parizeau.

Le Nouveau-Brunswick veut simplement faire indirectement ce que le Manitoba veut faire directement, de plaider M. Parizeau. Selon lui, on veut dans un cas comme dans l'autre vider de son sens véritable le concept de société distincte.

D'ailleurs il n'est pas étonné des querelles entourant cette entente visant à ramener le Québec dans le giron constitutionnel canadien: elles sont la résultante directe de son ambiguïté fondamentale, croit M. Parizeau, pour qui il est évident que les premiers ministres donnent un sens différent au concept de société distincte.

Il est très dangereux de signer un papier dont on ne connaît pas le sens des mots, gronde le leader souverainiste qui s'inquiète aussi de l'ouverture faite hier par le ministre de la Justice, Gil Remillard, craignant qu'il accepte de rediscuter d'un accord déjà insuffisant.

« J'ai l'impression que l'accord est déjà mort et qu'il faut éviter les dernières tentations, à Québec, de le faire revivre », pense le chef souverainiste.

Commentant sa rencontre avec ce dernier, le premier ministre ontarien, David Peterson, a dit assumer que M. Parizeau ne veut pas voir l'accord ratifié d'ici l'échéance de juin 1990. « M. Parizeau et moi ne partageons pas la même vision du pays », a constaté M. Peterson.

Supporter inconditionnel de Robert Bourassa dans ce dossier, le premier ministre ontarien estime lui aussi que le Lac Meech représente un minimum pour le Québec. Et de pourfendre les Manitobains qui, à ses yeux, ne sont pas « raisonnables ».

« Renégocier l'accord revient à le tuer »

Lowell Murray mise sur la prochaine rencontre des premiers ministres pour débloquer l'impasse du Lac Meech

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

Avant de déclarer que l'Accord du lac Meech est « mort », il faut attendre de voir les développements qui pourront surgir lors de la rencontre prochaine des premiers ministres, au début du mois prochain, à Ottawa.

Telle est l'opinion émise, hier, par le ministre fédéral responsable des relations avec les provinces, le sénateur Lowell Murray. Celui-ci se dit encore confiant puisque les onze premiers ministres ont toujours le pouvoir politique de débloquer l'impasse actuelle.

Reprenant les termes précis du ministre québécois Gil Remillard, le sénateur Murray a affirmé devant les journalistes qu'une entente parallèle est « possible », mais en autant que le contenu de l'accord de 1987 soit intact. Cet accord parallèle serait surtout un

document établissant l'ordre du jour de la deuxième ronde de négociations. « Le contenu de l'Accord du lac Meech ne doit pas devenir l'otage des autres points à l'ordre du jour », a dit le représentant fédéral.

Interrogé à la Chambre Haute par le sénateur libéral Royce Frith, le ministre Murray a rappelé que d'un point de vue très pratique il sera difficile de conclure une autre entente d'ici les huit prochains mois, la date ultime pour la ratification étant juin prochain. « Renégocier l'accord revient à le tuer ».

Ce dernier a qualifié de « suggestions » les modifications proposées par les législatures du Manitoba et du Nouveau-Brunswick, ce qui a fait sourire les sénateurs libéraux.

Par ailleurs, un quotidien torontois rapportait que le premier ministre Robert Bourassa et Gary Filmon se sont entretenus au téléphone, le week-end dernier. Le représentant manitobain a vanté l'esprit d'ouverture de

son homologue québécois. « Il s'est montré prêt à discuter de nos préoccupations », a affirmé M. Filmon.

Ronald Poupard, l'attaché de presse de M. Robert Bourassa, a déclaré hier à La Presse qu'il est vrai que le dirigeant québécois sont prêts à écouter les inquiétudes de certaines provinces. « Mais l'Accord du lac Meech est un minimum », a ajouté M. Poupard. « Pour Québec, il n'y aura pas de deuxième ronde si l'entente actuelle n'est pas signée ».

Conservateurs

Les événements de cette semaine entourant l'entente de 1987 ont provoqué un vif débat parmi les députés conservateurs venant du Québec, à tel point que toute la députation s'est réunie durant trois heures, mardi soir, dans la capitale fédérale, afin de discuter de l'avenir de la province.

Faisant écho à la rencontre, le député de Richelieu, Louis Plamondon, a indiqué hier qu'il en ressort que le Québec doit de-

meurer ferme. « Il ne faut pas que Bourassa recule », a déclaré M. Plamondon. Les conditions posées par Québec pour réintégrer la Constitution « sont un minimum », a-t-il ajouté. « Il ne faut pas discuter à rabais ».

Le député conservateur a indiqué qu'il y a une certaine déception dans le caucus québécois. « Certains sont déçus de voir que la fin du Lac Meech semble venir », a-t-il souligné, « mais, d'un autre côté, il n'y a pas d'alternative et le Canada-anglais devra le réaliser ».

Son collègue de Mégantic-Compton-Stanstead, François Gérin, n'a pas caché son mécontentement. « Cela m'enrage de voir que certaines personnes au Canada ne veulent pas respecter leur signature ».

M. Gérin a affirmé que les anglophones doivent mesurer les conséquences d'un refus de reconnaître le Québec. « Regardez une carte géographique et pensez à ce que sera le Canada sans le Québec ».

Paul Martin demande aux Canadiens de faire preuve de tolérance à l'endroit du Québec

Presse Canadienne
OTTAWA

L'éventuel candidat au leadership libéral Paul Martin a demandé aux Canadiens, hier soir, de faire preuve d'une plus grande tolérance à l'endroit du Québec et de ses aspirations, d'accueillir les Québécois à bras ouverts et de reconnaître leur valeur.

« Le temps est venu, a-t-il lancé, de tendre la main aux Québécois et de les accepter comme de véritables partenaires, de leur dire, maintenant que vous avez réussi à bâtir dans votre province, venez nous rejoindre pour nous aider à construire le Canada. »

Prenant la parole devant deux cents militants de la région d'Ottawa, dans le cadre d'une série de dîners mettant en vedette à tour de rôle les candidats à la succession de John Turner, M. Martin a indiqué qu'il avait parcouru le Canada dans tous les sens depuis maintenant quatre mois et qu'il a perçu le début d'une désaffection à l'endroit du pays.

« Nous libéraux, a-t-il dit, devons promouvoir un nouveau fédéralisme, nous devons affirmer que l'unité nationale n'est pas une notion abstraite, mais plutôt un sentiment de justice et d'égalité dans toutes les régions du pays. »

M. Martin a rappelé la frustration grandissante ressentie dans

tout ce qui se traîne autour de l'Accord du lac Meech, cette source de dissension dans le pays et dans le Parti libéral, mais il a poursuivi en réaffirmant son appui entier à l'entente de juin 1987.

« Le Québec, a-t-il souligné, est irrévocablement une société dis-

tincte et ce n'est pas là le problème. Il vient plutôt du fait que le premier ministre Brian Mulroney a constamment ignoré les demandes des autochtones, des citoyens du nord du pays et les besoins des régions, des communautés multiculturelles et a réussi à aliéner un vaste réservoir de bonne volonté. »

Paradis conteste la facture du Conseil du Trésor

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

En apprenant aux nouvelles télévisées, mardi soir, que le Conseil du trésor s'appropriait à lui envoyer une facture de \$5 millions, équivalant à 5 p. cent du budget de son pauvre ministère, le nouveau ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, a failli tomber de son fauteuil, pour ensuite déclarer aux journalistes, hier matin, qu'il allait s'opposer à une telle ponction.

« Mon ministère a besoin, comme minimum vital, du budget et des ressources qu'il a à sa disposition. Il a même besoin de ressources humaines et de budgets supplémentaires », de déclarer M. Paradis à son entrée au Conseil des ministres, en rappelant un engagement ferme du Parti libéral, durant la dernière campagne électorale, d'augmenter de \$50

millions le budget du ministère de l'Environnement pour les années 90-91.

Le ministre a ajouté qu'il attendait de recevoir un document officiel et qu'il ferait ensuite la démarche qui s'impose pour faire valoir que le ministère de l'Environnement ne peut souffrir de réduction budgétaire.

Une telle décision a de quoi étonner, un mois après les élections générales dont l'un des principaux thèmes portait justement sur la protection de l'environnement.

« Attendez! » d'expliquer à son tour le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, tout juste après le passage de son collègue, dans le hall du bunker.

« Il n'y a pas de réduction commandée par qui que ce soit du budget du ministère de l'Environnement », insiste-t-il, indiquant que les \$5 millions réclamés correspondaient à des crédits péri-

Cette situation, selon lui, a incité les gens à se faire à l'idée que le Québec devait quitter la Confédération.

« Je veux dire à ceux qui pensent cela, a-t-il ajouté, vous devez être insensibles à la réalité si vous croyez que le Canada pourrait demeurer une nation souveraine et prospère sans le Québec. »

més (sommes octroyées pour des programmes précis mais non dépenses).

Plus précisément, de préciser M. Johnson, les \$5 millions correspondent à trois programmes: \$2 millions avaient été prévus pour la destruction des BPC, et ceux-ci n'ont pas été détruits mais entreposés; une somme de \$1,5 million avait été allouée pour l'achat d'un laboratoire mobile, pour analyser la qualité de l'air et de l'eau, mais le fournisseur allemand n'est pas en mesure d'en assurer la livraison avant avril; et les fermiers ne se sont pas prévalus du programme d'amélioration de leurs installations d'entreposage du fumier.

« L'Assemblée nationale vote des crédits pour des programmes précis. Si l'argent n'est pas dépensé, il n'est pas recyclable pour d'autres usages. Mais on ne réduit pas le budget du ministère de l'Environnement », explique Daniel Johnson.



Le président du Conseil du Trésor, Robert de Cotret, a cité des statistiques pour montrer que le gouvernement conservateur exerçait un meilleur contrôle quant à l'utilisation des avions gouvernementaux que le précédent gouvernement.

L'utilisation des avions de l'État par les ministres fera l'objet d'une enquête

Presse Canadienne
OTTAWA

Le président du Conseil du trésor, M. Robert de Cotret, a annoncé aux Communes, hier, que le comptable en chef du gouvernement a été chargé de faire enquête sur l'utilisation des avions gouvernementaux par les ministres.

Cette enquête fait suite à des allégations du Vérificateur général, M. Ken Dye, qui a estimé que \$10 millions par année sont dépensés de cette façon par des ministres, sans qu'il en soit fait mention dans les livres du gouvernement.

« Si notre méthode de comptabilité n'est pas adéquate, a promis M. de Cotret, nous allons nous assurer qu'elle soit changée. »

L'enquête entreprise par M. J.A. Macdonald ne devra pas durer plus de quelques mois, a souligné le ministre, qui s'est engagé à en faire connaître les résultats au Parlement.

M. de Cotret répondait au leader libéral John Turner, qui voulait savoir si les membres du cabinet agissaient de façon délibérée en faisant paraître leurs dépenses moins élevées qu'en réalité.

Statistiques

Le ministre a cité des statistiques, pour montrer que le gouvernement conservateur exerçait un meilleur contrôle à ce sujet que le précédent gouvernement libéral.

C'est ainsi, a-t-il indiqué, qu'au cours des 12 mois se terminant en août 1984, les libéraux ont fait usage des huit Challenger du gouvernement à 677 reprises. Au cours des 12 derniers mois, cependant, les conservateurs les ont pris 278 fois.

M. de Cotret a promis qu'à l'avenir d'autres informations sur les vols des ministres seraient rendues publiques, comme la raison du voyage.

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins
directeur de l'information

Alain Dubuc
éditorialiste en chef

Le gaspillage éhonté du gouvernement canadien

Le premier gouvernement Mulroney a été entaché par toutes sortes de scandales, de conflits d'intérêts, de gaspillages éhontés, à un tel point qu'il aurait été mis à la porte par l'électorat, n'eût été de l'apparent virage du premier ministre, soudainement soucieux de redorer le blason de son équipe ministérielle.



Or, voici qu'à peine un an après la réélection du gouvernement conservateur, la même odeur nauséabonde réapparaît en regard de l'utilisation des fonds publics par les élus.

Selon le Vérificateur général du Canada, les déplacements des ministres ont coûté en réalité jusqu'à 60 \$ millions en un an, soit 30 fois plus que les seuls 2 \$ millions inscrits aux comptes publics.

Que les déplacements des ministres d'un océan à l'autre pour des missions d'État coûtent de plus en plus cher, on ne s'en offusque pas. Les voyages par avion, surtout par *Challenger*, sont fort dispendieux. Que les membres du gouvernement doivent se déplacer de plus en plus pour annoncer des politiques, voir des situations sur place, rencontrer des groupes de citoyens, c'est tout à fait normal.

Mais pourquoi, alors, refuser de fournir au Vérificateur général Kenneth Dye tous les renseignements sur le coût des mis-

sions officielles des ministres à travers le pays et à l'étranger? Pourquoi?

Ce n'est pas là un secret d'État. Ce n'est pas là un cas aussi délicat que celui de la fameuse et toujours nébuleuse transaction entre Petrofina et Petro-Canada au coût de 1,7 \$ milliard. Pourquoi camoufler le coût des déplacements ministériels alors qu'un tel sujet est certainement d'intérêt public? Est-ce là une manifestation de la transparence tant de fois promise par M. Mulroney?

Le rapport de M. Dye est éclairant à plusieurs autres points de vue. Alors que les conservateurs demandent au bon peuple de se serrer la ceinture, alors que les impôts augmentent sans cesse, alors que M. Wilson se prépare à nous imposer une taxe sur les produits et services de 9 p. cent, voici que le gouvernement perd annuellement de l'argent sans bon sens.

Chaque année, l'État gaspille de 300 \$ à 500 \$ millions à cause des échappatoires fiscales dont bénéficient les entreprises. Au cours des dernières années, c'est plus d'un milliard et demi de dollars qu'Ottawa a ainsi perdu parce qu'il est incapable de faire respecter la loi de l'impôt.

Si le gouvernement n'est pas capable, maintenant, de contrôler ses entrées, imaginez ce qui arrivera avec la perception de la nouvelle taxe sur les produits et services pour laquelle les

ministères fédéraux doivent ajouter de 3 000 à 4 000 nouveaux fonctionnaires.

La présence d'un vérificateur général des finances publiques, tant à Québec qu'à Ottawa, est sûrement agaçante pour quelque gouvernement que ce soit. Mais cette institution demeure capitale dans un pays démocratique où l'utilisation des fonds publics doit être scrutée à la loupe et où la transparence doit être un des principes fondamentaux de l'administration publique. Les gouvernements Mulroney et Bourassa doivent être surveillés de près car, preuves à l'appui, ils ne sont pas à l'abri de tout soupçon.

À l'heure des restrictions budgétaires, au moment où de plus grands sacrifices sont demandés aux contribuables, alors que des services à la population sont réduits ou abandonnés par manque de ressources financières, il est plus important que jamais que les dépenses publiques soient contrôlées avec minutie, avec exactitude, avec une honnêteté administrative et comptable mais, surtout, avec une grande honnêteté morale par les gestionnaires publics.

Les citoyens ont du mal à accepter des hausses d'impôt ou des coupures de services gouvernementaux. La pire insulte qu'un gouvernement peut leur faire, c'est de gaspiller ou de mal dépenser l'argent qu'il est allé chercher dans leurs poches.

Claude MASSON

Les bureaucrates de l'Environnement

Les travaux de la Commission d'enquête sur les déchets dangereux commencent mal, très mal. Son président, Yvon Charbonneau, doit en effet lutter contre un adversaire vraiment imprévisible: le ministère de l'Environnement lui-même.



M. Charbonneau et son prédécesseur, Victor Goldbloom, ont multiplié les démarches pour obtenir du ministère une longue liste de questions dont les réponses sont essentielles pour faire le point sur la question: liste des générateurs de déchets, plaintes contre les pollueurs, nature des injonctions.

Un an plus tard, la commission n'a pas obtenu la moitié des réponses. Ce refus s'explique en partie par l'incompétence maintenant proverbiale de ce ministère. Par exemple, il exige que les entreprises fournissent des manifestes décrivant la circulation des déchets, et laisse ensuite moisir ces formulaires dans des boîtes de carton, comme le ferait la bureaucratie d'une république de bananes. Évidemment, ces données, qui n'ont jamais été complètes, sont inutilisables.

Mais au-delà de l'amateurisme, on découvre aussi une mauvaise volonté patente. Deux sous-ministres du ministère ont expliqué l'irréalisme des demandes de la commission, précisant qu'ils n'avaient aucun mandat pour fournir des informations à la commission, affirmant, à tort, que la commission n'avait pas besoin de ces informations parce qu'elle n'avait pas à trouver des réponses, mais seulement à prendre le pouls des citoyens.

Cette mauvaise foi rappelle un peu celle des mafiosi amnésiques qui paraissent devant la CECCO.

Ce refus de collaboration est un non-sens, car c'est le ministre de l'Environnement qui a créé la commission, nommé son président, et qui en défraie les coûts. C'est aussi un scandale, puisque la commission est là pour résoudre un problème important que le ministère a été incapable de régler. C'est enfin une aberration, parce qu'un ministère de l'Environnement qui refuse d'informer et qui cache des faits ne mérite pas son nom. On peut se demander à quoi servent ces fonctionnaires si discrets: à protéger l'environnement, ou à protéger leur fief bureaucratique?

L'Environnement a un nouveau ministre, de nouveaux sous-ministres. Cela ouvrirait la porte à un certain optimisme. Mais c'est très mal parti.

Alain DUBUC

Thatcher casse la porcelaine

De quelle façon faut-il évaluer la performance du premier ministre de Grande-Bretagne, Margaret Thatcher, à la conférence du Commonwealth, à Kuala Lumpur? On sait que les membres du club, loin de laisser l'impression d'une belle grande famille unie qui s'aime d'amour tendre, se sont disputés au vu et au su de la planète au sujet de l'Afrique du Sud.



Mme Thatcher n'a pas exactement dit ce que son cher collègue Mulroney est ridicule, mais telle paraît bien être son opinion. Le premier ministre du Canada, de son côté, n'a pas accusé de perfidie la Dame de fer, mais il n'en pense pas moins.

Distinguons, comme font les professeurs, la forme du fond. Ce qui est reproché au premier ministre de Grande-Bretagne, c'est d'avoir donné son assentiment à une déclaration commune des délégations, pour émettre quelques heures plus tard, une déclaration nouvelle, qui annulait la première. Cette démarche, la dame l'a accomplie en solitaire. «Fourbarie», disent les autres délégations. «Au sein du Commonwealth, nous croyons à la liberté d'opinion», rétorque, outrée, Margaret Thatcher. Parce qu'elle était profondément et sincèrement ulcérée, ou parce qu'elle est d'un naturel arrogant?

Voilà pour la forme. Pour le fond, il n'existe aucun mystère. Mme Thatcher n'a jamais caché son hostilité à l'application de sanctions économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud, parce que la punition vise peut-être les Blancs mais atteint les Noirs. Prétexte à l'inaction chez un chef de gouvernement qui sait mieux que quiconque que son pays entretient toujours un important négoce avec l'Afrique du Sud?

Sur les effets réels des sanctions les avis sont partagés. Des Blancs, résolument opposés au gouvernement de Pretoria, qui le combattent sur place, sont contre les sanctions. Il se trouve en outre que des sondages laissent supposer que la population noire elle-même n'est pas favorable aux sanctions.

Il est difficile de savoir exactement ce qui s'est passé dans l'esprit de Mme Thatcher quand elle a signé une déclaration incompatible avec un premier communiqué auquel elle avait donné son assentiment. Selon une explication, elle aurait donné son accord à une déclaration relativement modérée sur les sanctions économiques, de peur d'avoir à en accepter une autre, plus raide. Elle aurait ensuite retiré son adhésion dans une seconde déclaration. Pourquoi? Par calcul électoral, au moment où sa popularité est en baisse en Angleterre? Mais le lien n'est pas évident.

La conférence de Kuala Lumpur venait à peine de se clore que l'organisation Amnistie internationale rendait publique une liste de 22 pays du Commonwealth dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont pas irréprochables au chapitre du respect des droits de l'homme. La conférence n'a pas totalement ignoré ces tristes réalités. Mais qui s'en est aperçu au milieu du fracas de la porcelaine cassée?

Guy CORMIER

L'URSS RECONNAÎT SES ERREURS ET LES RECTIFIE

- CHEVARDNADZE



(Droits réservés)

La boîte aux lettres

Ces morts qui «grugent» le mont Royal

Le directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges répond ici à un de nos lecteurs, M. Alain Tremblay, dont nous avons publié la lettre le 12 octobre sous le titre «Le mont Royal des morts». M. Tremblay lui répond à son tour.

Monsieur Tremblay,

■ Sans engager de polémique sur le fond du sujet, nous tenons à vous préciser que nous respectons votre idée, proche, dirions-nous, d'un naturalisme assez naïf.

Toutefois, vous admettez sans contrepartie que vous faites totale abstraction du désir des gens en matière de disposition de leur corps. Que feriez-vous des dépouilles mortelles de ceux qui n'ont pas voulu être inhumés ni encore moins être incinérés pour voir ensuite leurs cendres répandues au pied d'un arbre? La définition du libre-choix, de la liberté comme l'indique le *Robert* n'est-elle pas «de pouvoir agir, au sein d'une société organisée, selon sa propre détermination, dans la limite des règles définies»?

Voilà, Monsieur, ce qui résume notre opinion quant à cette question. Sous prétexte de véhiculer des idées écologistes mal définies, vous oubliez que la morale nous impose deux de ces règles les plus pures: celle de la nuance et celle de la tolérance.

Raymond DUVERNOIS
directeur général

■ Suite à ma lettre dans *La Presse* du 12 octobre 1989, j'ai reçu une réponse personnelle de Monsieur Raymond Duvernois, directeur général du cimetière Notre-Dame-des-Nei-

ges. Je ne m'attarderai pas aux qualificatifs plus ou moins injurieux, du type «naturaliste naïf» ou «intolérant», qui constituent une grande partie de sa réponse.

Au-delà des injures le problème reste entier. La construction d'un 5^e mausolée géant sur le mont Royal ne peut être ignorée par qui que ce soit qui a un intérêt pour la sauvegarde de ce parc. Que les buildings soient funéraires ou non, ils hypothèquent grandement l'avenir de la montagne.

Monsieur Duvernois s'appuie sur la définition qu'il trouve dans le *Robert* du libre-choix et de la liberté, en insistant sur le fait que les libertés individuelles sont limitées par les règles définies par la société.

Ce monsieur paraît cependant oublier qu'il existe des règles définies en ce qui concerne la disposition des dépouilles mortelles et que ces règles définies peuvent être modifiées pour répondre aux nouvelles valeurs ou préoccupations d'une société. Et l'on sait la place qu'occupe l'écologie dans nos valeurs.

Il ne faut pas oublier que les édifices qui sont construits présentement au rythme de un tous les trois ans, ne peuvent contenir que 3000 à 3500 cercueils, chacun dans sa case en béton. La progression de la demande pour une telle option est actuellement de 10 à 15 p cent par année. Ces édifices ont un volume moyen de 25000 pieds carrés, et il faudra les chauffer l'hiver et les climatiser l'été... pour l'éternité.

La sépulture au cimetière Notre-Dame-des-Neiges d'une dizaine de milliers de personnes chaque année exige, me semble-t-il, une gestion rigoureuse de l'espace disponible et des coûts d'entretien...

La facture énergétique et les dommages à l'environnement ne pourront que croître avec la

multiplication de telle construction, contrairement à l'inhumation traditionnelle ou la crémation qui sont, elles, tout à fait écologiques, à l'exception de la pierre tombale, qui pourrait avantageusement être remplacée par un arbre. Au choix.

M. Duvernois invite les écologistes à la tolérance. La corporation qu'il administre n'a pas un passé très reluisant dans le domaine. N'est-ce pas à la fin du siècle dernier qu'il fallut presque 10 ans et l'intervention du Conseil privé de Londres pour obliger celle-ci à inhumer la dépouille mortelle de l'excommunié Joseph Guibord dans sa terre bénite?

Alain TREMBLAY
Montréal

Félicitations, M. Trudeau!

M. Pierre Elliott Trudeau,

■ C'est à titre de père, de professeur d'université et de citoyen québécois (de coeur) et canadien (de tête) que je viens vous offrir mes meilleurs vœux à l'occasion de votre soixante-dixième anniversaire de naissance.

L'image projetée par la caricature cavalière publiée par *La Presse* le 19 octobre nie toutes les dimensions du réformateur de *Cité libre*, du scientifique social, du juriste, de l'homme politique de la société juste et du défenseur inconditionnel des droits humains tant à l'intérieur de nos frontières que dans le monde entier.

C'est en pensant à mes enfants, aux vôtres et à tous les autres que je rends publiques ces quelques lignes en espérant qu'elles pourront rectifier un soit peu cette image réductrice offerte en pâture aux lecteurs.

Yves LABERGE
UQAM

Les OVNI c'est sérieux

M. Frédéric Wagnière,
éditorialiste

■ Ridiculiser le phénomène OVNI et ceux qui affirment en avoir été témoins tue les témoignages et nuit à l'étude scientifique du phénomène. Les propos recueillis auprès de la population de Voronej n'ont rien d'un cas unique et ridiculiser les gens qui ont rapporté cette observation relève d'un obscurantisme inacceptable. Aller jusqu'à ridiculiser «la majorité des Soviétiques» témoigne de votre ignorance.

Contrairement à ce que vous dites, les personnes qui croient à la réalité du phénomène OVNI ont un niveau d'éducation supérieur. Celles qui affirment avoir été témoins du phénomène proviennent de toutes les classes sociales et de partout dans le monde. Plus d'observations ont été rapportées de la part des Américains que des Soviétiques. Aux USA plusieurs organisations vouées à l'étude du phénomène OVNI existent, dont le Mutual UFO Network (MUFON), le J. Allen Hynek Center for UFO Studies (CUFOS) et le Fund for UFO Research (FUFOR) pour ne nommer que les plus connues. Ces organisations ne sont pas à caractère idéologique ou religieux et elles publient une information sérieuse provenant de travaux effectués par des personnes compétentes provenant des secteurs civil et militaire et oeuvrant dans des spécialités telles l'astronautique, l'astronomie, les sciences atmosphériques, l'ingénierie (génie électrique, mécanique, physique), l'analyse photographique, la physique (laser, nucléaire théorique), la sociologie, la théologie, etc.

Bernard GUÉNETTE
Montréal

Opinions

Un régime de négociation qui engendre l'illégalité

MARCEL ADAM

Les syndicats d'Hydro-Québec qui s'apprentent à faire la grève ne sont pas contents du Conseil des services essentiels, qui leur a recommandé lundi de surseoir au débrayage prévu pour le lendemain midi.

On sait que le Conseil a rejeté, au nom de la protection de la santé et de la sécurité du public, la liste des services essentiels qu'ils s'engageaient à assurer durant la grève.

Le coordonnateur syndical des négociations, M. Luc Chabot, a accusé le Conseil de faire le jeu de la partie patronale, en empêchant les travailleurs des secteurs public et parapublic d'exercer « le seul moyen de pression efficace dont ils disposent » : la grève.

Il est certain que le Conseil des services essentiels fait sans le vouloir le jeu de la partie patronale. Comme les arrêts de travail sont toujours déclenchés par la partie syndicale, en

posant des conditions qui font que la grève fera moins mal que le voudraient les syndicats, le Conseil se fait l'allié objectif des patrons.

(Alors que ce serait l'inverse si ceux-ci prenaient occasionnellement l'initiative d'un lock-out: ils se plaindraient sans doute aussi de ce Conseil faisant le jeu des syndicats sous prétexte d'assurer la sécurité du public.)

Il est facile d'imaginer la frustration des syndicats, qui ont théoriquement le droit, comme ceux du secteur privé, de recourir à l'ultime moyen de pression qu'est la grève, mais ne peuvent en pratique l'exercer. Soit parce que le gouvernement les oblige à l'exercer symboliquement en assurant les services essentiels; soit parce qu'il y met fin arbitrairement par une loi spéciale après quelques jours, parce que la population ne peut plus la tolérer.

Cette frustration, qui est une des principales causes des grèves illégales, découle de cette contradiction inhérente au régime de négociation dans le domaine public.

En réponse aux éditorialistes qui dénonçaient avec les grèves illégales que nous avons

connues au mois de septembre, la vice-présidente de la CSN, Mme Monique Simard, a abordé cette question en ces termes dans *Le Devoir* du 3 octobre:

«...Quant au caractère illégal de la grève, il ne faut pas perdre de vue que la loi empêche tout moyen de pression significatif pouvant avoir un impact réel sur l'avancement de la négociation. Et c'est le fond de la question. En opposant le droit de négocier et le droit de faire la grève dans le réseau de la santé et des services sociaux et le droit du public de recevoir des services, cette loi dénature le processus de la négociation dans le secteur public. Or, le droit de grève et le droit de négocier ne sont pas dissociables...»

On voit bien à quel malentendu devait conduire la transposition dans le secteur public du modèle de négociation qui a cours dans le secteur privé.

Dans le privé la grève ou le lock-out est l'aboutissement ultime d'un rapport de force relativement équilibré dont ne feront les frais qu'une entreprise et un groupe de travailleurs.

Dans le public où le rapport de force est déséquilibré, s'en

remettre à un arrêt de travail pour résoudre le litige c'est le faire aux frais du public innocent et obliger le gouvernement à mettre fin d'autorité à la grève.

Autrement dit, comme dans le secteur privé les syndicats du secteur public ont le droit de négocier et en usent normalement; ils ont aussi le droit de faire la grève comme moyen de pression de dernier recours, mais en pratique ils ne peuvent pas vraiment y avoir recours.

Or, y a-t-il quelque chose de plus révoltant que d'avoir un droit et de ne pas pouvoir l'exercer?

En refusant aux syndicats d'exercer leur droit de grève — pour des raisons commandées par l'intérêt public — l'État accule ceux-ci à l'illégalité dans la mesure où le gouvernement patron se discrédite par son double-jeu, en même temps qu'il porte atteinte à la légitimité de la loi en l'utilisant pour mettre fin à un affrontement dans lequel il est en conflit d'intérêts en tant que juge et partie.

Il est fatal qu'il en soit ainsi dans un système politique où le gouvernement patron est aussi le législateur.

En négociant avec ses em-

ployés le gouvernement se comporte comme tous les autres patrons engagés dans un rapport de force qui fait que les parties en viennent bien plus à se méfier les unes les autres qu'à développer une grande estime réciproque.

Au surplus, intervient un autre facteur particulièrement aggravant: le gouvernement patron est soupçonné, souvent avec raison, de se comporter à la table de négociation avec une arrière-pensée électoraliste.

Or, lorsqu'à l'occasion d'une grève que le public ne peut plus endurer, le gouvernement fait adopter par la législature une loi spéciale suspendant l'exercice du droit de grève, il est difficile de convaincre les syndiqués réprimés que dans cette lutte la légitimité de la loi pèse plus lourd que la légitimité de leur lutte.

Un régime de négociation calqué sur celui du secteur privé qui ne permet pas de faire normalement la grève ne pouvait qu'engendrer la désobéissance civile, parce que le double rôle du gouvernement agissant alternativement comme patron et comme législateur, ne pouvait que faire perdre le

respect des travailleurs pour la loi.

À ce propos je dirai que c'est le gouvernement péquiste qui a fait le plus de mal à ce chapitre, en 1982, avec l'adoption de lois l'autorisant à renier sa signature au bas de conventions collectives négociées de bonne foi avec les employés de l'État.

Prétextant la grave crise économique, son incapacité de payer les augmentations promises et le devoir des citoyens privilégiés de faire leur part de sacrifices, il décidait unilatéralement de s'exempter d'honorer son engagement. Et pour y arriver il recourait à deux lois spéciales (dont l'une lui permettait de déroger à la Charte des droits de la personne).

Cette opération apparut d'autant plus cynique à ceux qui en furent victimes qu'ils avaient conscience que si le gouvernement s'était montré particulièrement généreux à leur endroit lors de la négociation de 1979, c'est parce que le référendum devait avoir lieu quelques mois plus tard...

Le gouvernement ne pouvait pas se sortir de son problème comme il l'a fait sans faire un tort irréparable au principe de la légitimité de la loi. Le Québec n'a pas fini d'en payer les conséquences.



On sait que le Conseil a rejeté, au nom de la protection de la santé et de la sécurité du public, la liste des services essentiels qu'ils s'engageaient à assurer durant la grève.

La publicité: ni un 4e pouvoir ni un simple «murmure marchand»

Sociologue de formation, l'auteur est réalisateur et donne des ateliers de création publicitaire à l'Université de Montréal.

YVON LALANDE

Les agences de publicité évoluent dans un milieu hautement concurrentiel. On y travaille beaucoup et on hésite à s'exprimer sur la place publique pour dire ce que l'on fait et ce que l'on est.

« Cette peur bleue des concurrents fait que les annonceurs et leurs agences parlent peu ou pas du tout. Et cela fait que la machine publicitaire revêt un certain caractère machiavélique, initiatique, qui, au fond, fait bien l'affaire des chasseurs de sorcières. »

Il suffit de lire le dernier livre de Jacques Godbout¹ ou encore cette opinion de France Paradis publiée récemment dans *La Presse*² pour effectivement constater que la publicité a, dans certains milieux, une bien mauvaise réputation.

Pourtant la publicité et ses artisans fonctionnent selon des principes qui n'ont rien de bien mystérieux. Bien sûr, la publicité a pour objectif de vendre tout en

se faisant la plus séduisante possible, mais en quoi une telle activité est-elle répréhensible? Les consommateurs qui ne sont pas des imbéciles sont parfaitement conscients du discours partisan qu'on est en train de leur servir lorsqu'ils visionnent une pub, cette dernière n'étant pas diffusée à leur insu.

Par exemple, devant un message télé, les consommateurs ont pleine liberté (et ils ne se gênent pas) pour réagir comme bon leur semble: changer de poste, «zapper», aller faire pipi, la regarder en se disant qu'on les prend pour des imbéciles ou même (cela arrive) sourire, être amusé et y croire!

Comment un publicitaire procède-t-il pour arriver à des résultats convaincants? Tout simplement en étant vrai! Une communication publicitaire réussie établit un lien véritable entre le produit et le consommateur. Une bonne publicité ne suffit pas à racheter un mauvais produit.

À partir d'un bon produit, il faut donc toucher les consommateurs, c'est-à-dire situer le produit dans un univers qui soit conforme à leurs valeurs ou à leurs aspirations. Il y a vingt ans, pour annoncer une douche X, on aurait sans doute déshabillé (juste ce qu'il fallait) une fort belle fille qui aurait murmuré de

façon langoureuse les avantages à utiliser ladite douche.

Mais aujourd'hui, pour vendre *Cyclo Massage*, on voit plutôt un homme qui, tout en prenant sa douche, tape des pieds, frappe le robinet et danse au rythme d'une musique qui fait « très Johnny Clegg ».

Il y a vingt ans les travailleurs québécois s'identifiaient à Olivier Guimond et à son *Lui, y connaît ça!* Mais aujourd'hui, on remarque plutôt *Black Label* avec ses images noir et blanc et son rythme syncopé de vidéoclip. La publicité ne forge pas les valeurs qu'elle véhicule. Elle les puise plutôt dans le tissu même de la société dont elle s'inspire.

La société évolue, la pub aussi. Tous les grands publicitaires ont admis un jour ou l'autre que leur principal mérite avait été d'avoir su reconnaître un courant, une tendance qui existait à l'état latent chez les consommateurs. Que ce soit Jacques Bouchard au Québec, («*Lui, y connaît ça!*» de Labatt), Jacques Séguéla en France («*La force tranquille*» de Mitterrand) ou Bill Bernbach aux États-Unis, («*We Try Harder*» de Avis), chacun de ces grands publicitaires a affirmé n'avoir rien inventé. « Nous sommes tout au plus des révélateurs », nous dit Jacques Séguéla³ — et il a bien raison.

Voilà pourquoi il est si passionnant d'assister à ces vision-

nements de pubs venues du monde entier. Entre autres choses, on remarque l'humour des Britanniques, la subtilité des Japonais, la démesure et l'émotion des Américains. Bref, on peut mieux saisir les valeurs et l'esthétique des pays dont ces pubs sont issues.

Il faut donc souhaiter une publicité québécoise plus forte et plus belle. Car cette dernière est frappée des mêmes maux qui affligent tant d'autres secteurs de notre société: des ressources limitées (il suffit de comparer les budgets de production des pubs françaises et québécoises) et l'obligation encore trop fréquente d'adapter (non de créer) ce qui vient de Toronto.

La publicité nous renvoie à ce que nous sommes comme société. Elle ne représente pas plus un quatrième pouvoir qu'un murmure marchand. La publicité, c'est tout simplement un moyen supplémentaire pour une société moderne de s'exprimer et de s'affirmer.



Il y a 20 ans, le travailleur québécois s'identifiait à Olivier Guimond. Mais la société a évolué. La publicité aussi.

Avis aux gens de la Rive-Sud...

Deux titres, l'un en première page de *La Presse* du 12 octobre, l'autre en page 5, inspirent des commentaires qui pourraient servir à la population de la Rive-Sud, surtout celle de Saint-Hubert.

Le premier titre réfère à un article sur la qualité de vie; le second, sur l'aviation, plus précisément de Dorval et de Saint-Hubert. Il n'y a pas de sujets plus diamétralement opposés. Les citoyens du nord de l'île de Montréal en savent quelque chose.

Un comité d'une trentaine de personnes s'est récemment formé en vue d'amener le ministère des Transports d'Ottawa à la raison. De quoi se plaindre? Voici quelques exemples auxquels les gens de la Rive-Sud devraient accorder une attention particulière.

Tout d'abord, avec des avions au-dessus de la tête à longueur de la journée, fini le téléjournal: le bruit strident des avions réactés le hachera à tous les instants.

Vous aimez vivre un peu dehors l'été, après de longs mois d'hibernation? Eh bien, fini la table de pique-nique à moins de vous poser des bouchons dans les oreilles. Fini la tranquillité, les conversations avec le voisin.

Bien plus, on nous infligera à nous des vols de nuit. Vous avez bien lu: de NUIT! C'est ajouter l'insulte à l'insulte.

On s'attendait à ce que, à la suite de la déréglementation, la situation que nous subissons depuis plus de trente ans se détériore encore davantage. Mais nous n'aurions jamais cru, naïfs que nous sommes, que la voracité des compagnies d'aviation et le mépris du ministère des Transports fédéral atteindraient de tels sommets. C'est pourtant ce même gouvernement qui nous parle de l'importance d'un bon environnement.

Depuis plus de quinze ans, un aéroport ultra-moderne se meurt d'inanition. Nos impôts ont contribué au demi-milliard de dollars qu'il a coûté. On a expulsé des centaines de familles de cultivateurs dont certains sont morts de peine. On a exproprié une étendue énorme de terrain parce qu'on tenait aussi compte de la qualité de vie et qu'on ne voulait pas que se répètent les problèmes causés par un aéroport en plein milieu d'une ville. Mais on s'est arrangé pour le rendre inopérant en le privant de voies d'accès...

En haut lieu, on sait très bien que les Québécois sont plutôt passifs et résignés et qu'ils se laissent facilement bernier par les beaux parleurs. Quand allons-nous nous réveiller?...
Germain NEPVEU
Pour le comité
Ville Saint-Laurent

Longueuil et l'aéroport de Saint-Hubert

M. Ferland est maire de Longueuil.

ROGER FERLAND

Depuis quelques semaines, un certain nombre d'articles parus dans *La Presse* concernant l'aéroport de Saint-Hubert et le dossier du développement résidentiel sur l'île Charron, notamment, me portent à réfléchir sur les relations de la ville de Longueuil et des autres villes de la Rive-Sud d'une part, et, d'autre part, avec la ville de Montréal et les villes de la Communauté urbaine de Montréal.

Tout d'abord, il ne faut surtout pas oublier que tant la Rive-Sud que Laval, Montréal et les villes de la CUM font partie de ce qu'on appelle maintenant la région du grand Montréal. L'objectif visé par ce regroupement est de susciter une plus grande concertation des partenaires quant au développement de notre région, afin que nos citoyens soient les mieux desservis en matière de services publics.

Cette concertation s'est concrétisée par un premier geste significatif en créant l'Office régional du transport qui regroupe les trois sociétés de transport, afin de structurer le transport en commun sur l'île de Montréal et sur les deux rives, en donnant une meilleure accessibilité et

une meilleure tarification à nos citoyens. Cet exercice a démontré clairement qu'on pouvait coopérer et adopter des solutions acceptables à toutes les parties.

Je dois par contre nuancer ces propos lorsque l'on aborde des dossiers plus spécifiques à la Rive-Sud comme le dossier de l'aéroport de Saint-Hubert. Intéressé récemment d'installer des vols commerciaux à Saint-Hubert, à destination de Québec, Ottawa et Toronto. Cette décision, dois-je le rappeler, est une décision purement économique qui n'a été influencée d'aucune façon par les autorités locales de la Rive-Sud.

Elle est interprétée par certains représentants économiques de Montréal comme un geste visant à diviser la grande région de Montréal pour qu'éventuellement les vols commerciaux de Saint-Hubert diminuent l'activité de l'aéroport de Dorval. Tout en n'étant pas convaincu de cette hypothèse, il est important aussi de reconnaître l'argumentation de la Rive-Sud quant à la vocation de Saint-Hubert afin de prendre une décision éclairée.

Peut-on admettre que nous avons une infrastructure qui peut avoir une vocation commerciale? Peut-on admettre que l'aéroport de Saint-Hubert peut desservir 120 000 citoyens de la Rive-Sud? Peut-on admettre qu'à l'extérieur de l'île de Mont-

réal, vers le sud, il y a entre 400 000 et 500 000 habitants qui pourraient avoir des services à proximité de leurs lieux de résidence ou de travail?

À ces questions je réponds inévitablement oui. Est-ce que nous le faisons au détriment de la grande région de Montréal? Je réponds non parce que notre concertation est basée sur le principe de l'autonomie municipale. Nous devons voir à ce que chacun de nos gouvernements locaux réponde aux besoins de ses citoyens immédiats. Lorsque les intérêts de nos citoyens convergent avec ceux de la région, nous devons tout faire pour trouver une solution régionale. C'est à partir de ce principe qu'il faut analyser la vocation des trois aéroports de la région de Montréal et non pas comme une rivalité entre villes. Je m'attends à la même attitude que mes partenaires ont eue lorsque nous avons créé l'ORT.

Concernant le dossier de l'île Charron, qui consiste essentiellement à réaliser un projet domiciliaire, la Commission de l'aménagement de la CUM a adopté une résolution visant à demander au gouvernement du Québec d'être consultée lorsque de tels projets sont élaborés, afin d'éviter l'étalement urbain. Je vous avoue que j'ai été surpris d'une telle réaction. La ville de Longueuil ne demande pas à ses voisins qu'ils soumettent leurs pro-

jets pour analyse. Chaque municipalité doit voir au développement de son territoire et est redevable à tous les quatre ans à sa population. J'ai été très content d'apprendre que ce dossier, qui a été soumis au Conseil de la CUM, a été retiré et que mes collègues, les maires de la CUM, ont défendu un principe qui nous tient à coeur au palier local: celui de l'autonomie municipale.

En ce qui a trait à l'étalement urbain, on sait que cette question a été abordée abondamment lors de la Commission Parizeau de l'Union des municipalités du Québec et que celle-ci avait expliqué cette situation en prenant l'exemple du «trou de beigne» où la ville centrale perd graduellement sa population au profit des villes périphériques. Tout en étant conscient de cet étalement, je prétends qu'il faut que chaque ville crée des conditions favorables au maintien de sa population dans son territoire.

L'ORT nous a prouvé qu'on pouvait se concerter. Les différents dossiers auxquels j'ai fait référence doivent aussi suivre l'exemple. La Rive-Sud ne veut pas vivre une situation de conflit, elle veut établir une coopération durable dans le respect de l'autonomie municipale, pour le plus grand intérêt de la grande région de Montréal.

Le nouveau bureau-chef de la libre-entreprise.



Voyageurs d'affaires dès le 29 octobre, vous aurez votre propre ligne aérienne!
En effet, la toute nouvelle Intair s'est donnée une vocation spécifique: tout mettre en oeuvre pour répondre mieux que quiconque et avec le maximum d'efficacité, aux exigences des gens d'affaires.
Intair deviendra ainsi la première et la seule véritable ligne aérienne d'affaires au pays.

La flotte la plus jeune et la plus moderne en Amérique du Nord

Dans un domaine où il est généralement admis que les flottes se font vieillissantes, Intair a eu la vision de se doter d'appareils tout neufs. Ses Fokker 100, qui assurent la liaison Montréal-Toronto, sont les avions les plus perfectionnés et les plus silencieux sur le marché. Ses ATR 42, sont les plus modernes des turbo propulsés existants. Intair, le nouveau siège des voyageurs d'affaires, a voulu asseoir sa réputation sur du solide.

Une classe affaires sur tous les vols réactés

Autre preuve de la priorité accordée aux voyageurs d'affaires, Intair a instauré la classe affaires sur presque tous ses vols, et sera la seule à l'offrir sur toutes les liaisons desservies par réactés.

De large fauteuils en cuir, pour votre confort, une nourriture digne des grandes tables, un service des plus attentionnés... les autres lignes peuvent aller faire leurs classes.



Nouveau et exclusif:

Des vols au départ de St-Hubert

Toujours dans le but de simplifier vos déplacements d'affaires, Intair sera en mesure de vous offrir, dès le 6 novembre, des vols pour Toronto/Pearson, Québec ou Ottawa, au départ de l'aéroport de St-Hubert, situé à quelques minutes à peine du centre-ville de Montréal. Les départs se font d'une aérogare toute neuve, réservée aux passagers d'Intair, qui ont également droit au stationnement gratuit.

De plus, avec St-Hubert qui s'ajoute à Dorval, vous avez même le choix des aéroports à l'aller comme au retour.

C'est ce que l'on appelle «le sens des affaires».



Un réseau à la mesure de vos affaires

Pour que vous fassiez d'elle votre quartier-général, Intair a voulu vous donner les moyens de vos actions.

40 vols par jours entre Montréal et Toronto, une couverture exhaustive de tous les points d'importance au Québec, des vols toutes les heures vers Ottawa, une fréquence accrue vers Québec, une porte d'entrée sur les Maritimes, une volonté de s'étendre rapidement et le programme Intair-Bonus, l'un des meilleurs programmes pour voyageurs assidus en Amérique du Nord... sur Intair, vos affaires prennent de l'expansion. Dirigeants et cadres d'entreprise, voyageurs d'affaires, au plaisir de vous voir bientôt sur Intair.

Renseignez-vous auprès de votre agent de voyage ou appelez-nous directement aux numéros suivants:

Montréal (514) 636-3890.

Québec (418) 692-1031.

en province, sans frais
1-800-361-0200.

INTAIR

L'épouse de Joe Clark à la Commission sur les techniques de reproduction

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

Maureen McTeer, épouse du ministre Joe Clark et candidate conservatrice battue aux dernières élections, a été nommée hier par le premier ministre Brian Mulroney membre de la Commission royale d'enquête sur les techniques de reproduction.



Maureen McTeer

L'avocat Martin Hébert, qui était chef de cabinet adjoint de Pierre Marc Johnson quand ce dernier occupait le poste de premier ministre du Québec, et la sociologue Louise Vandellac feront aussi partie de la commission de sept membres qui sera présidée par Patricia Baird, professeur et ancien chef du département de génétique médicale de l'Université de Colombie-Britannique.

Le groupe, qui est censé présenter son rapport au plus tard en octobre 1991, se penchera notamment sur le recours à une mère porteuse, l'insémination artificielle, la fécondation in vitro, la manipulation génétique, les techniques de choix du sexe, les expériences sur l'embryon, l'infertilité chez les hommes et les femmes, la «proprété» de l'ovule, du sperme, de l'embryon et du tissu foetal, la réversibilité des techniques de stérilisation et sur l'utilisation commerciale d'ovules, de sperme et d'embryons.

La commission, dont les tra-

vaux coûteront probablement plusieurs millions, comprend aussi un médecin de pratique privée de l'Alberta, Bruce Hatfield, Grace Marion Jantzen, philosophe et théologienne et professeure au King's College de l'université de Londres, et Suzanne Rozell Scorsone, directrice du Bureau de la vie de la famille catholique de l'archidiocèse de Toronto.

La création de deux commissions d'enquête avait été promise par le gouvernement conservateur dans son discours du Trône du 2 avril 1989: une sur les techniques de reproduction et l'autre sur les changements à apporter aux lois électorales, qui n'a pas encore été formée et qui remplaçait peut-être la promesse que faisait M. Mulroney pendant la dernière campagne électorale de faire adopter dès le début de son second mandat une loi sur le financement populaire des partis politiques.

L'avocat Martin, membre du cabinet Guy et Gilbert, a un

baccalauréat en droit de l'Université Laval et une maîtrise en droit médical et en bioéthique du King's College de Londres, ou enseigne un autre membre de la commission, Grace Jantzen. Il a également fait partie du cabinet de M. Johnson à la Justice et aux Affaires sociales et quand ce dernier est devenu chef de l'opposition.

Louise Vandellac, née à Montréal, a obtenu un doctorat en sociologie de l'université de Paris et elle est professeur agrégé en sociologie à l'Université du Québec à Montréal. Sa thèse de doctorat portait sur l'infertilité, la stérilité et les technologies de procréation.

Le député libéral Don Boudria a critiqué la nomination de Mme McTeer en affirmant que cette partisane avouée de l'avortement intimidera les autres membres de la commission parce qu'elle est l'épouse de l'ex-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures Clark.

M. Boudria veut déposer aujourd'hui deux projets de loi, un qui rendrait passible d'emprisonnement à vie toute personne «qui cause intentionnellement la mort d'un foetus» et qui «rendrait coupable d'un acte criminel toute femme qui cause intentionnellement la mort de son propre foetus» et l'autre qui «penaliserait financièrement les provinces qui financent les avortements autres que ceux qui ont pour but de sauver la vie de la mère».

L'OEA espère un nouvel élan de l'adhésion du Canada

GILLES PAQUIN
envoyé spécial
La Presse à SAN JOSE (Costa Rica)

L'adhésion du Canada à l'Organisation des États Américains donnera un nouvel élan à cet organisme régional tout en permettant à ce pays de prendre sa juste place dans l'hémisphère, croit le secrétaire général de l'OEA, M. Joao Baena Soares.

«Le Canada participe déjà aux travaux de plusieurs des agences spécialisées de l'OEA et doit maintenant se faire entendre dans l'organisation politique centrale», a déclaré M. Soares en entrevue à La Presse, au siège du groupe à Washington.

Selon lui, le Canada ne peut se permettre de demeurer simple observateur au sein de l'OEA comme il le fait depuis 1972. Agir de cette manière, c'est comme travailler au sein des agences des Nations-Unies sans adhérer à l'ONU elle-même, dit M. Soares. Depuis des années, le Canada est membre de plusieurs organisations reliées à l'OEA dont la Banque interaméricaine de développement et l'Institut des sciences agricoles.

Secrétaire général de l'OEA depuis 1984, ce diplomate brésilien de 58 ans ne doute aucunement de l'avenir de l'organisation, malgré sa déconvenue financière. Il se dit convaincu qu'il faudra la créer si elle n'existait pas déjà depuis un siècle.

Le jovial ambassadeur s'anime, s'empourpre même lorsqu'il entend



Joao Baena Soares, secrétaire général de l'OEA

dire que l'OEA n'a plus sa place et qu'elle pourrait disparaître advenant un affrontement entre l'Amérique latine et Washington sur la question de la dette extérieure.

«Si une telle crise se produit, comme c'est à craindre, le Canada sera entré à l'OEA pour assister à ses funérailles. Sinon, il pourrait contribuer à relancer l'organisation», soutient Larry Birns, du Conseil des affaires de l'hémisphère de Washington, un groupe de recherche indépendant sur l'Amérique latine.

«Quand je suis allé à Ottawa en 1987, les gens des Affaires extérieures m'ont demandé de donner trois raisons justifiant l'adhésion du Canada à notre organisme», répliqua M. Soares. «J'ai répondu: le Canada est un pays de cet hémisphère; l'OEA est l'organisation régionale de cet hémisphère. Cela étant dit, on n'a pas besoin de troisième raison.»

Pour M. Soares, les avantages qu'y trouverait le Canada sont les mêmes que l'on obtient en participant à tous les autres organismes internationaux; faire entendre sa voix et participer au débat. Le Canada a déjà d'importantes relations bilatérales avec la plupart des pays de l'hémisphère, poursuit M. Soares. Et l'OEA constitue la suite logique de ces relations au plan multilatéral.

Les «vraies» informations

D'après M. Soares, plusieurs des critiques formulées à l'égard de l'OEA sont foncièrement injustes et ne reposent pas sur des faits. «C'est faux de prétendre que l'OEA n'a rien fait pour résoudre le conflit en Amérique centrale, dit-il. Elle a, au contraire, donné son appui au Groupe de Contadora lorsqu'il a enclenché le processus de paix qui a débouché sur le Plan Arias. Elle participe activement aux opérations, en collaboration avec l'ONU.»

Il ne fait aucun doute que l'OEA a été à l'origine de la recherche d'une solution au conflit centraméricain, poursuit-il. C'est même une résolution de son Assemblée générale qui a porté le coup de grâce au dictateur Anastasio Somoza en 1979, soutient-il.

«On oublie ça, on oublie toujours les vraies informations sur l'OEA pour ne retenir que les stéréotypes plus faciles», lance M. Soares. La crise financière que traverse l'organisme n'a d'ailleurs rien à voir avec ces critiques ou avec la confiance que lui portent ses États membres, selon le secrétaire général.

«Nous connaissons les mêmes difficultés que l'ONU à ce chapitre et cela tient à la situation critique de l'économie régionale», dit-il encore. De fait, l'OEA est quasiment en faillite parce que les gouvernements participants ne versent pas leurs contributions. Elle a été forcée de congédier 368 de ses 1 017 employés au début de l'année, en plus de mettre fin à certains programmes de santé et de développement.

Alors que le budget annuel de l'OEA atteignait les \$90 millions au début des années 80, il n'est plus que de \$47 millions présentement. Les arriérés de cotisations s'élevaient à \$65 millions, dont \$51 millions de la part de Washington. La participation du Canada apporterait près de \$5 millions dans les coffres de l'organisme.

«Malgré les obstacles sur son chemin, l'OEA conserve toute sa raison d'être», termine M. Soares. Elle demeure un forum œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité de l'hémisphère, un organisme de promotion de la démocratie et de la solidarité entre les peuples.

Seul chef de gouvernement, avec Oscar Arias, à prendre la parole lors de l'ouverture du Sommet de Costa Rica, demain matin, on s'attend à ce que Brian Mulroney profite de cette tribune pour annoncer son adhésion aux principes de l'OEA. Il pourra peut-être, dans quelques années, se vanter d'avoir contribué à sa relance.

Malgré les obstacles sur son chemin, l'OEA conserve toute sa raison d'être, termine M. Soares. Elle demeure un forum œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité de l'hémisphère, un organisme de promotion de la démocratie et de la solidarité entre les peuples.

Sénat: Getty soumet une liste à Mulroney

Canadian Press
EDMONTON

Le gouvernement de l'Alberta a soumis à la considération du premier ministre Mulroney une liste de candidats éventuels au Sénat.

Dans une lettre qu'il a adressée à M. Mulroney peu après les élections sénatoriales tenues dans la province le 16 octobre, le premier ministre Don Getty souligne que les Albertains ont choisi Stan Waters, du Parti de la Réforme, pour les représenter au Sénat, et demande instamment au premier ministre fédéral de nommer celui-ci à la Chambre haute dans les plus brefs délais.

La lettre donne la liste des six candidats en lice selon l'importance du vote qu'ils ont obtenu.

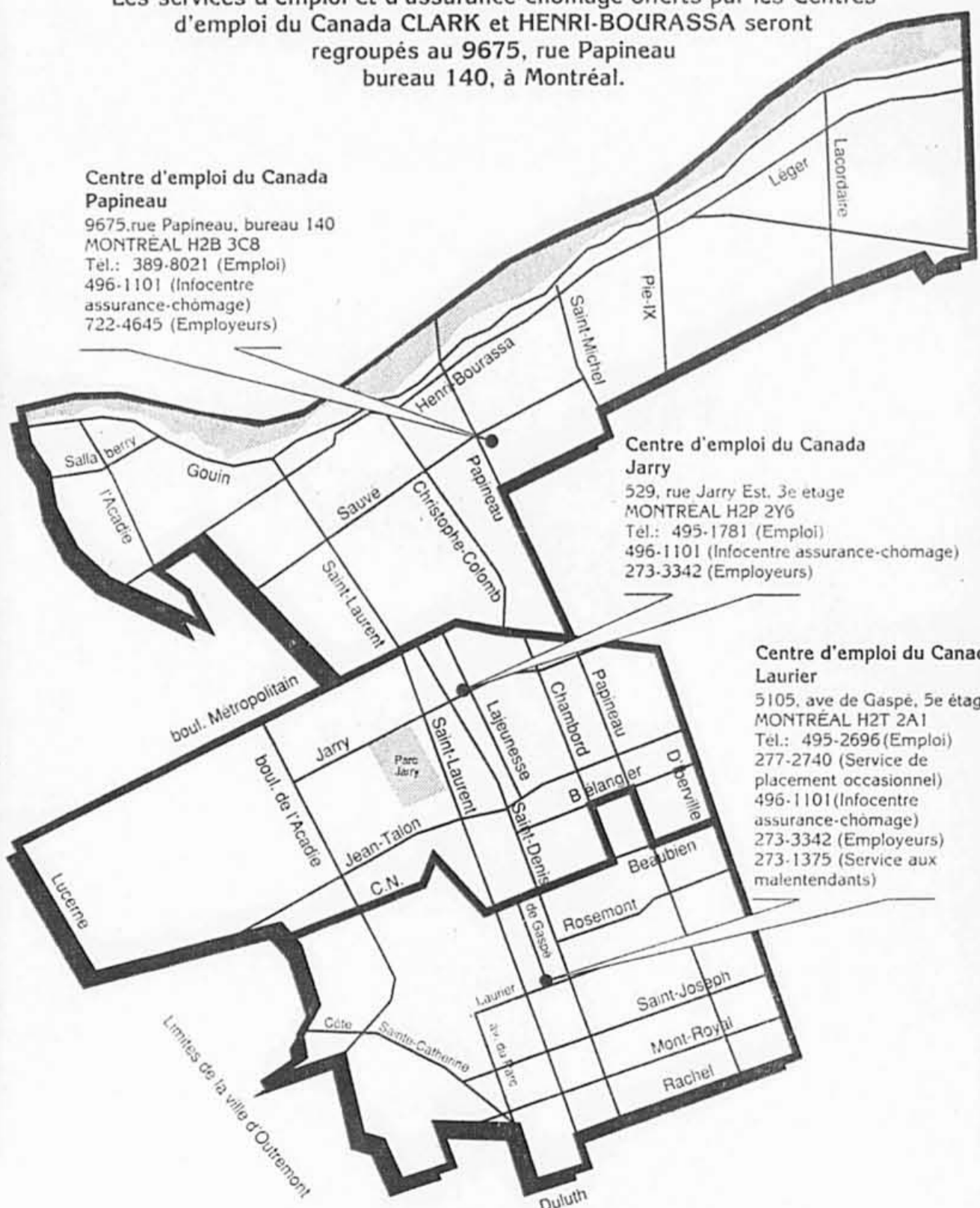
M. Mulroney a insisté sur le fait qu'il nommerait un sénateur pour combler la vacance de l'Alberta en se basant sur une liste qui devrait contenir plus d'un nom, tel qu'il le prévoit l'Accord du lac Meech.

DU NOUVEAU

aux Centres d'emploi du Canada à compter du 30 octobre

Les clients des Centres d'emploi du Canada OUTREMONT et ROSEMONT devront faire affaires avec les bureaux JARRY ou LAURIER, selon l'adresse de leur résidence ou de leur entreprise.

Les services d'emploi et d'assurance-chômage offerts par les Centres d'emploi du Canada CLARK et HENRI-BOURASSA seront regroupés au 9675, rue Papineau bureau 140, à Montréal.



Centre d'emploi du Canada Papineau
9675, rue Papineau, bureau 140
MONTREAL H2B 3C8
Tel.: 389-8021 (Emploi)
496-1101 (Infocentre assurance-chômage)
722-4645 (Employeurs)

Centre d'emploi du Canada Jarry
529, rue Jarry Est, 3e étage
MONTREAL H2P 2Y6
Tel.: 495-1781 (Emploi)
496-1101 (Infocentre assurance-chômage)
273-3342 (Employeurs)

Centre d'emploi du Canada Laurier
5105, ave. de Gaspé, 5e étage
MONTREAL H2T 2A1
Tel.: 495-2696 (Emploi)
277-2740 (Service de placement occasionnel)
496-1101 (Infocentre assurance-chômage)
273-3342 (Employeurs)
273-1375 (Service aux malentendants)

- Des équipes regroupées pour mieux vous servir.
- Des spécialistes en EMPLOI et en ASSURANCE-CHÔMAGE: si vous cherchez du personnel, un emploi, des conseils en matière d'emploi, si vous désirez présenter une demande de prestations d'assurance-chômage, obtenir un numéro d'assurance sociale, etc.

Québec espère toujours l'élection de Jean-Louis Roy à l'ACCT

PIERRE GRAVEL

Le délégué général du Québec à Paris, M. Jean-Louis Roy, peut d'ores et déjà compter sur l'appui d'une trentaine de pays — sur trente-six — en vue de son élection au poste de secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle des pays francophones (ACCT).

C'est ce qu'a indiqué hier à La Presse, un porte-parole du ministre des Affaires extérieures du Canada. « Nous pouvons prendre pour acquis l'engagement positif d'une vingtaine de gouvernements », a-t-il précisé en ajoutant que « neuf autres ont clairement démontré leur tendance à voter dans le même sens. »

Selon lui, le gouvernement canadien a déjà en mains plusieurs engagements écrits de chefs d'Etat ayant promis d'appuyer la candidature de Jean-Louis Roy. « Nous savons, par ailleurs, que ses récents déplacements en Afrique ont donné des résultats très positifs et les rapports que nous recevons de nos représentants à l'étranger font souvent état d'engagements verbaux de plusieurs autres pays à voter de la même façon. »

C'est donc avec infiniment de confiance et d'optimisme, a-t-il poursuivi, que « le Canada maintient son appui sans équivoque à Jean-Louis Roy. »

Même son de cloche à Québec, au bureau du premier ministre Bourassa, où son attaché de presse, Ronald Poupard, affirme partager le même optimisme qu'à Ottawa quant aux chances de succès de M. Roy. « Nous étions bien conscients des obstacles qui pouvaient se dresser sur sa route; mais toutes les informations recueillies ces derniers temps nous permettent de croire qu'il les a surmontés et que les raisons d'avoir pleine confiance l'emportent largement sur les aléas toujours possibles dans une telle course. »

Dans un communiqué publié hier, le bureau de M. Bourassa réaffirme que « le gouvernement du Québec appuie fortement la candidature de monsieur Roy, le candidat canadien et québécois au poste de secrétaire général qui revêt une importance toute particulière. »

Dans le même communiqué, le ministre québécois des Affaires internationales, M. John Ciaccia, rappelle « le rôle important joué

Landry veut la vice-présidence du PQ

Presse Canadienne
QUÉBEC

L'ancien ministre dans le gouvernement René Lévesque, Bernard Landry, posera sa candidature au poste de vice-président du Parti québécois.

Il a expliqué dans un communiqué, hier, qu'il effectue ce retour en politique active à la demande même du président du parti, Jacques Parizeau.

Ce dernier souhaite voir son ancien collègue du cabinet assumer des responsabilités essentielles dans l'équipe du PQ.

La fonction de vice-président est devenue vacante par suite de l'élection de Mme Pauline Marois comme députée de Taillon aux élections du 25 septembre dernier.

Le vice-président du PQ est le président et porte-parole du conseil exécutif national.

Le nouveau vice-président sera élu lors de la réunion du conseil national du parti le 11 novembre.

La grosse part au PLQ

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le Parti libéral recevra plus de la moitié de la somme de \$1,1 million que le gouvernement accordera en allocations en 1989-90 aux 16 formations politiques autorisées au Québec.

Il aura droit à \$587 839 alors que le Parti québécois se verra allouer \$472 789 en vertu de la loi électorale.

L'allocation est répartie entre les partis qui ont présenté des candidats aux dernières élections générales et calculée d'après le nombre de votes obtenus.

Le Parti Égalité pourra recevoir \$43 392 pour défrayer ses coûts d'opération.

D'autres formations politiques recevront les montants suivants: Parti vert (\$25 382), Nouveau Parti démocratique (\$14 324), Parti unifié (\$11 700), Parti citron (\$2 608), Parti des travailleurs du Québec (\$1,898) et Parti progressiste-conservateur (\$1,641).

Le Sommet du Costa Rica prend des allures de grand spectacle

GILLES PAQUIN
envoyé spécial

La Presse A SAN JOSE (Costa Rica)

San Jose, la tranquille capitale du Costa Rica, sera sens dessus dessous demain quand s'ouvrira le Sommet des pays de l'hémisphère convoqué par le président Oscar Arias pour célébrer le centenaire de la démocratie costariçienne.

Au moins 18 chefs de gouvernements des Amériques arrivent en effet à San Jose, aujourd'hui, pour échanger leurs points de vue discordants en matière politique et économique.

Peu préparées à recevoir une manifestation d'une telle ampleur, les autorités locales ne savent plus où donner de la tête. Au nom de la sécurité de leurs invités, ils multiplient les tracasseries pour leurs concitoyens qui rouspètent allègrement.

Les responsables de l'organisation prennent les grands moyens et donnent l'impression de vouloir faire le vide autour de la visite. Quelque 4 000 policiers et gardes nationaux, mitrailleurs aux poings, patrouillent déjà la capitale de cet Etat sans armée.

Le seul aéroport international du pays, celui de San Jose, sera fermé pendant la moitié de la journée, demain et samedi, pour accueillir les délégations. L'autoroute qui y conduit, voie d'accès au principal port de mer, sera également interdite à toute autre circulation.

De même, les boulevards et les rues parallèles qu'emprunteront



Quelque 4 000 policiers et gardes nationaux, mitrailleurs aux poings, patrouillent déjà la capitale du Costa Rica en prévision du Sommet des pays de l'hémisphère.

PHOTO REUTERS

les cortèges pour se rendre du lieu de la conférence à leurs hôtels seront fermés, privant les résidents de nombreux circuits d'autobus très fréquentés.

Les banques, la poste et de plusieurs autres services publics suspendront leurs activités. Même l'hôpital des enfants, situé le long du parcours, a annoncé qu'il n'accepterait que les cas d'urgence et fermerait ses blocs opératoires.

Pire encore pour bon nombre des habitants, les débits d'alcool fermeront leurs portes pendant 48 heures et la loterie nationale sera reportée d'une semaine.

Il faut admettre que la venue du numéro un américain George Bush et de sa bête noire, le président du Nicaragua Daniel Ortega, justifie une certaine inquiétude. D'autant plus qu'on attend également d'autres personnages con-

traversés comme le colombien Virgilio Barco, cible ambulante des trafiquants de drogues ou encore Alfredo Cristiani, le leader honni de l'extrême droite salvadorienne.

A ceux-là s'ajoutent l'Argentin Carlos Menem, le Brésilien José Sarney, le Canadien Brian Mulroney ainsi que les chefs de onze autres gouvernements d'Amérique Latine ou des Antilles.

Pour le quotidien La Nación, toute cette agitation apporte au moins quelques bienfaits dans son sillage. Les rues habituellement négligées de la capitale ont été nettoyées, le pavé refait et un nouveau parc a été créé en rasant quasiment un quadrilatère de vieilles maisons face au Musée national.

C'est cependant une mince consolation pour ceux qui ont

ainsi perdu des logements à bon marché et pour la nuée de vendeurs itinérants exclus des artères du centre-ville pendant la durée du sommet.

Rarement revendicatifs, les « Ticos », comme se nomment eux-mêmes les Costariçiens, trouvent cette fois que le président Oscar Arias exagère. Depuis qu'il a gagné le prix Nobel de la paix, en 1987, Arias a des rêves de grandeur, disent-ils.

En fin de mandat et ne pouvant se représenter, Oscar Arias voulait quitter son poste en marquant un grand coup. Il a donc invité une trentaine de chefs de gouvernements des Amériques et certains européens à s'entretenir des grands sujets de l'heure.

L'ambitieux ordre du jour établi par Oscar Arias touche la protection de l'environnement, le désarmement, la dette extérieure, le développement économique et la lutte contre la drogue. C'est beaucoup en trois heures de session et un nombre indéterminé de rencontres en tête à tête, notent des sources diplomatiques. Par contre, c'est nettement mieux qu'une rencontre de 20 minutes à la Maison Blanche, soutient un fonctionnaire américain.

C'est peut-être aussi ce qui explique qu'une dizaine des invités ont décliné l'invitation de M. Arias pendant que le Panama et le Chili étaient carrement mis au rancart en raison de leur peu de respect pour la démocratie.

La seule décision de ce sommet pourrait bien être celle du Canada d'adhérer à l'Organisation des Etats américains.

Profitez de la vie

...en profitant d'un taux de crédit fixe de **10,9%***

POUR 4 ANS

sur une sélection de voitures et de camionnettes **GM 1990** et années précédentes.

AUCUN MONTANT LIMITE

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

Chevrolet Beretta
Pontiac Tempest
Chevrolet Corsica

Pick-up Chevrolet S-10
Pick-up GMC S-15

Chevrolet S/T Blazer
GMC S/T Jimmy

Ça, c'est GM aujourd'hui

GM TOTAL
GARANTIE
DE 3 ANS / 80 000 KM

* Le taux de crédit de 10,9% s'applique à tous les modèles neufs ou de démonstration 1990, 1989 et année précédente achetés à partir du stock d'un concessionnaire. Certains modèles ne sont pas nécessairement disponibles immédiatement à partir du stock du concessionnaire. Cette offre s'applique aux véhicules suivants: Beretta, Tempest, Corsica, pick-up Chevrolet S-10/GMC S-15, Chevrolet S/T Blazer et GMC S/T Jimmy. Offre en vigueur pour un temps limité à compter du 10 octobre 1989 pour les achats au détail seulement. Les commandes pour les parcs sont exclues. L'acheteur sera tenu de payer les taxes de vente applicables, y compris la taxe fédérale d'accise, les frais d'immatriculation et de transport au moment de l'achat. L'offre est réservée aux acheteurs au détail admissibles qui financent leur achat pour une durée maximale de 48 mois/minimale de 12 mois auprès de GMAC. GMAC peut exiger de verser un acompte. Toutes les demandes de crédit devront être approuvées par GMAC. Voir un concessionnaire GM participant pour obtenir plus de renseignements sur cette offre et sur les économies que vous pourriez réaliser avec les contrats de location grâce à Location Plus™. Renseignez-vous aussi sur notre Programme pour les diplômés universitaires et les autres offres présentement en vigueur touchant à d'autres modèles GM. Tous les détails chez votre concessionnaire GM participant.

Bourdon croit à l'intégrité de Bourassa, qu'il invite à «nettoyer la poubelle libérale»

MICHEL VENNE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le nouveau chien de garde de l'intégrité gouvernementale du Parti québécois, Michel Bourdon, se défend bien de vouloir «jouer les James Bond» mais il invite Robert Bourassa à «nettoyer son écurie» dans les prochaines semaines, sans quoi il devra en subir les conséquences.

Bourdon affirme qu'une partie de l'entourage du premier ministre du Québec est «extrêmement corrompue», au Parti libéral comme au gouvernement, et reproche à Robert Bourassa, «un homme que je crois personnellement intègre», dit-il, de le tolérer.

Il suggère au premier ministre de profiter de la position de force que lui confère son élection par une confortable majorité pour «nettoyer la poubelle libérale».

En entrevue à la Presse Canadienne, ce syndicaliste de 46 ans, qui a combattu la corruption dans l'industrie de la construction dans les années 1970 pour la CSN, parle cru. Ses propos colorés promettent des joutes oratoires féroces en Chambre avec les membres du gouvernement.

Élu député de Pointe-aux-Trembles le 25 septembre, son chef Jacques Parizeau lui a confié la responsabilité de la «sauvegarde de l'intégrité» gouvernementale au sein de son cabinet fantôme.

me. Michel Bourdon, un ancien militant du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) venu au PQ en 1970, est responsable également des dossiers du travail et des approvisionnements et services.

Deux enquêtes

Lapidaire, il soutient que «le niveau de patronage au gouvernement du Québec actuellement est aussi élevé que sous Duplessis». Il accuse le premier ministre Robert Bourassa d'utiliser les mêmes méthodes.

«Si vous ne votez pas du bon bord, disait Duplessis, vous n'aurez pas de pont; Bourassa fait pareil, dit-il. Il le fait faire par Marc-Yvan Côté, son âme damnée, qui a tenu le même genre de discours en Gaspésie au cours de la campagne électorale».

M. Bourdon réitère en outre la requête faite en cours de campagne électorale par son chef, Jacques Parizeau, pour deux enquêtes publiques sur deux affaires qui ont défrayé la manchette au cours des derniers mois: le zonage agricole à Laval et les allégations d'un ex-militant libéral selon qui M. Tommy D'Errico, l'ancien trésorier du PLQ, serait au centre d'un vaste réseau de favoritisme dans l'octroi de contrats gouvernementaux.

«Les deux enquêtes s'imposent», affirme M. Bourdon, qui admet toutefois ne connaître à ce jour de ces deux dossiers que «ce (qu'il) en a lu dans les journaux». Les dirigeants du Québec doivent être au-dessus de tous soupçons».

Le député, qui fut journaliste pendant dix ans avant de passer à la CSN en 1970, est un habitué des questions de moralité publique. On dit que c'est en partie grâce à son travail à la CSN-Construction, au début des années 1970, que la Commission Cléche sur la corruption dans l'industrie de la construction a été mise sur pied.

«Des éléments du crime organisé avaient infiltré l'industrie, a-t-il relaté, et menaçaient de faire disparaître la CSN de la construction. J'étais assez jeune et assez fou à l'époque pour prendre le dossier et dénoncer la situation sur la place publique. J'ai été menacé de mort et j'ai failli être tué».

Le député de Pointe-aux-Trembles se définit aussi comme le «père de Rosalie», le fichier informatisé du gouvernement utilisé pour accorder les contrats. Il raconte qu'en 1975, alors qu'il était membre d'un comité du PQ sur le patronage, c'est lui qui avait suggéré que les contrats gouvernementaux soient désormais attribués par ordinateur.

Michel Bourdon se décrit comme «un social-démocrate bon teint de centre gauche». En 1982, il a quitté le PQ quand le gouvernement Lévesque a coupé unilatéralement les salaires des employés de l'État et parce que l'option indépendantiste était mise au rancart. Il a repris sa carte de membre récemment, surtout pour Jacques Parizeau, celui-là même qui, à titre de ministre des

Finances, avait donné son aval aux réductions salariales dans le secteur public.

«Il faut savoir faire la part des choses, dit-il. Jacques Parizeau est un véritable indépendantiste, dit-il, et j'aime l'accent qu'il a mis sur la social-démocratie, sur l'égalité des chances et la lutte à la pauvreté».

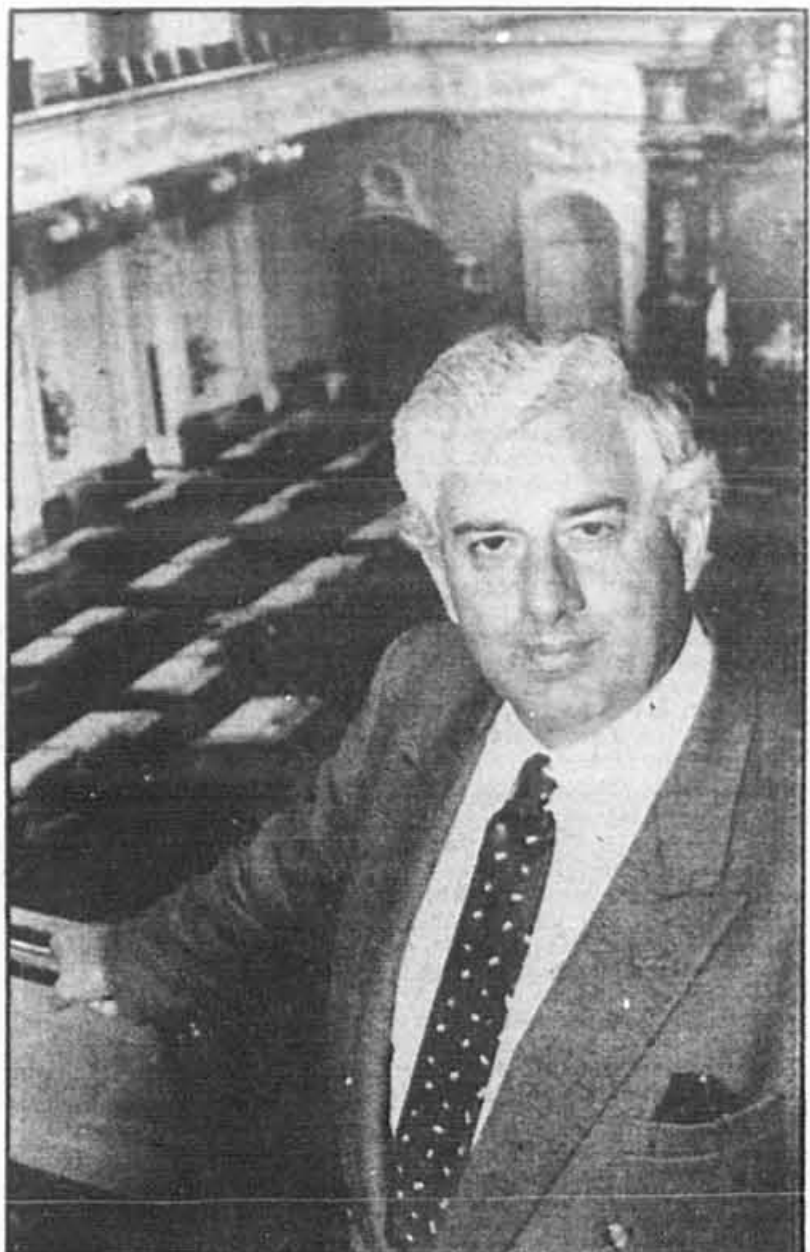
Abolir la loi 160

Comme critique officiel du ministère du Travail, Bourdon voudrait qu'on abolisse la loi 160 sur les services essentiels, «une loi inique dans sa conception et complètement contraire à la Charte des droits». Le député est d'accord pour que des comportements illégaux soient sanctionnés mais affirme qu'avec la loi 160, «on combat des bibites à patate avec des masses».

En campagne électorale, Jacques Parizeau s'était déclaré favorable au maintien de cette loi et de ses sanctions.

Le député reproche surtout à Robert Bourassa de «transformer les hôpitaux en champ de bataille». Selon lui, on n'empêchera jamais la grève en la rendant illégale. «Il faut chercher ailleurs une solution, dit-il. Ce qu'il faut, c'est créer un contexte de négociations et d'application des conventions qui rende la grève inutile».

À cet égard, M. Bourdon estime que le secteur public est en retard sur le secteur privé où règne depuis plusieurs années une relative paix ouvrière.



Le député péquiste de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon, a été affecté à la sauvegarde de l'intégrité gouvernementale à l'intérieur du cabinet fantôme de Jacques Parizeau.

LASERPHOTO PC



Ian Millar et Big Ben - deux fois champions de la Coupe du monde

“ENSEMBLE...VERS LE SUCCÈS!” — Ian Millar

Les concours hippiques nous permettent de voir une parfaite coordination entre le cheval et le cavalier chaque fois qu'ils affrontent un obstacle. L'équipe équestre canadienne, dirigée par Ian Millar, s'est distinguée dans cette discipline en remportant des médailles lors de concours internationaux.

“Il faut venir à bout de nombreux obstacles et relever bien des défis avant d'atteindre le succès.”

“Je me rends compte, après avoir remporté deux fois la Coupe du monde des concours hippiques, que l'on ne peut y arriver seul. C'est un travail d'équipe.”

“La Banque de Montréal le comprend parfaitement. Elle connaît mes objectifs financiers et répond à mes besoins bancaires, tant personnels que professionnels. Nous formons une bonne équipe.”

La Banque de Montréal appuie le sport équestre canadien en commanditant

quatre des épreuves de la Coupe des nations :

- Spruce Meadows Masters, à Calgary - le 9 septembre
- Washington International Horse Show - le 26 octobre
- National Horse Show, à New York - le 1^{er} novembre
- Royal Agricultural Winter Fair, à Toronto - le 11 novembre



Banque de Montréal

L'OTAN a l'appui des citoyens des pays membres

■ L'été dernier, à l'occasion des célébrations du 40^e anniversaire de fondation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, l'Institut Gallup s'est livré à un sondage dans douze pays membres de l'OTAN.

Il ressort de cette enquête que dans neuf de ces pays, la moitié au moins des citoyens sont d'avis que l'OTAN demeure une alliance militaire indispensable. Ce n'est qu'au Danemark (43 p. cent), en Espagne (31 p. cent) et au Portugal (26 p. cent) que moins d'une personne sur deux dit souhaiter que l'OTAN soit préservée. (Il convient de remarquer que dans ces trois pays, le nombre des répondants qui ne formulent pas d'opinion sur cette question excède le tiers de l'échantillon. Au Portugal, il se monte à 65 p. cent.)

C'est aux Pays-Bas que l'appui envers l'OTAN est le plus élevé (81 p. cent). Le Canada vient au deuxième rang avec 78 p. cent, suivi des États-Unis avec 75 p. cent. Au Canada, c'est au Québec que l'appui est le moins élevé (72 p. cent) et en Colombie-Britannique qu'il l'est le plus (83 p. cent).

Dans une allocution qu'il prononçait il y a quelques mois, Gordon Smith, ambassadeur du Canada à l'OTAN, avait souligné qu'en dépit du climat international positif suscité ces dernières années par les initiatives de Mikhaïl Gorbatchev sur la scène mondiale, il était impératif que le Canada maintienne ses engagements envers l'OTAN. «Quoi qu'on puisse en penser, le besoin de forces de défense coûteuses, d'armes nucléaires souvent impopulaires et d'alliances fondamentales demeure et se maintiendra pour les prochaines années», avait-il affirmé.

La majorité des Canadiens semblent d'avis que l'OTAN a joué un rôle de premier plan dans le maintien de la paix en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale. Soixante-dix p. cent des répondants affirment qu'il est exact (26 p. cent) ou probablement exact (44 p. cent) de dire que l'Europe a bénéficié de plus de 40 années de paix parce que l'OTAN a réussi à contrecarrer la menace soviétique. Ce n'est qu'aux États-Unis que cette proportion est supérieure (83 p. cent).

On a demandé enfin aux répondants s'ils étaient ou non d'accord avec le principe voulant qu'aussi longtemps que l'URSS posséderait des armes nucléaires capables d'atteindre des cibles situées en Europe occidentale, l'OTAN devra déployer un nombre d'armes égal sur le continent.

Les opinions divergent sensiblement sur cette question. Alors que 66 p. cent des Hollandais et 62 p. cent des Canadiens conviennent qu'il est important de maintenir des armes nucléaires en Europe, cette portion tombe à moins de quatre citoyens sur dix en Italie, au Danemark, en Espagne et au Portugal. Ici encore, il est important de noter que dans ces quatre pays, le nombre des répondants sans opinion est très élevé.

Les conclusions du sondage se fondent sur des échantillons d'environ 1 000 répondants interviewés dans chaque pays (1 041 au Canada), à l'exception du Luxembourg, où l'on a interviewé 321 personnes. Ces enquêtes ont été effectuées entre les mois de juillet et septembre 1989 (du 12 au 15 juillet au Canada).

La « police verte » frappe dans la région de Québec

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Une enquête conduite par la « police verte » du ministère de l'Environnement du Québec a abouti à 91 chefs d'accusation qui seront portés contre Sani Mobile Inc. et Enviro Mobile Inc., en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et du règlement sur les déchets dangereux.

Si elles sont trouvées coupables, ces deux entreprises de la région de Québec risquent des amendes maximales totalisant \$4 550 000. Pour chacun des chefs, l'amende prévue est d'au moins \$5000 et d'au plus \$50000 dans le cas d'une première infraction.

Le groupe Sani Mobile Inc., qui possède 13 filiales au Québec, dont Enviro Mobile (division chimie), est spécialisé dans le nettoyage industriel, la gestion des huiles usées, la récupération et le recyclage de matières polluantes et l'élimination de déchets.

Le ministère de l'Environnement accuse notamment d'avoir eu en leur possession des produits hautement contaminés, entre autres des BPC. Un chef d'accusation a également trait à des produits radioactifs.

Les 91 chefs d'accusation ont été déposés au greffe du Palais de justice de Québec. Les actes reprochés ont été commis entre le 9 octobre 1987 et le 15 juillet 1988. Les deux entreprises comparaitront en cour le 4 décembre.

Sani Mobile devra répondre d'un total de 50 accusations pour avoir exploité sans permis un centre de transfert de déchets dangereux, avoir été le destinataire de déchets dangereux sans être autorisée à exploiter un centre de transfert de déchets dangereux, et avoir inscrit sur le manifeste de circulation de déchets dangereux des informations fausses ou inexactes sur la nature ou la quantité de déchets visés par le document.

Quant à Enviro Mobile, 41 accusations pèsent contre elle: avoir exploité un centre de transfert de déchets dangereux sans permis d'exploitation et avoir transporté des déchets dangereux sans permis spécial délivré par le sous-ministre de l'Environnement.

Le transport des BPC sera davantage contrôlé

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le gouvernement fédéral adoptera d'ici une dizaine de jours une nouvelle réglementation visant à contrôler davantage le transport des BPC vers l'extérieur du pays.

Le ministre de l'Environnement Lucien Bouchard a fait cette annonce hier, au lendemain de l'expédition de 13 barils de BPC (biphényles polychlorés) en France, où ils doivent être détruits.

Par la même occasion, M. Bouchard a tenu à répliquer à son homologue québécois Pierre Paradis, qui l'a accusé lundi soir d'être responsable de cette situation.

M. Paradis a soutenu que le gouvernement fédéral aurait dû refuser d'émettre les autorisations nécessaires à cette expédition. Il a rappelé que Lucien Bouchard avait promis de faire détruire tous les BPC canadiens au Canada.

M. Bouchard a corrigé son homologue. Il a expliqué qu'il avait promis d'interdire l'exportation de BPC produits par des institutions ou des agences fédérales. Cette promesse a été tenue, a-t-il affirmé.

Il a ajouté qu'il s'était engagé à chercher des façons de réduire au minimum l'exportation de BPC produits par le secteur privé, et que c'était ce qu'il tentait de faire depuis quelques semaines.

« Je me suis rendu compte que les pouvoirs dont nous disposons actuellement sont limités, a-t-il déclaré. Il n'existe aucune réglementation qui nous permette de réagir dans des situations comme celle de mardi soir ».

Danger

En vertu de la législation actuelle, une entreprise privée peut faire transporter des BPC si elle se conforme aux normes fédérales. Le gouvernement fédéral ne peut intervenir que s'il existe un danger immédiat.

Ce n'était pas le cas avec les BPC de mardi soir, a soutenu M. Bouchard.

Il a admis que les BPC étaient un produit dangereux, mais qu'il ne fallait tout-de-même pas exagérer, et que le transport de l'essence était beaucoup plus risqué.

Le gouvernement fédéral a communiqué avec l'ambassade canadienne à Paris pour vérifier si la firme française de destruction de produits toxiques Tredi allait effectivement accepter la cargaison. Un refus de la compagnie aurait permis au gouverne-

ment fédéral d'intervenir pour des raisons de sécurité.

Cependant, tout indique que la firme est prête à accepter les barils de BPC canadiens, comme elle l'a souvent fait dans le passé, a affirmé M. Bouchard.

« Nous n'avons pas empêché l'expédition de mardi soir parce que nous n'avons aucune raison légale de la faire », a-t-il déclaré à la Chambre des communes, au cours de la période des questions.

Le ministre a ajouté qu'il n'avait pas voulu refuser l'autorisation recherchée par la firme Provirotec, la compagnie responsable du transport des BPC, pour ne pas revivre l'expérience embarrassante du gouvernement québécois.

Le gouvernement du Québec avait refusé d'émettre une telle autorisation, mais un juge de la Cour supérieure a émis lundi une injonction l'enjoignant de délivrer l'autorisation sur-le-champ.

Ottawa songe à adopter un programme américain de lutte à la pollution

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne
WASHINGTON

■ Le gouvernement fédéral songe sérieusement à importer des États-Unis un programme controversé de l'administration Bush, qui permet aux industries les plus polluantes « d'acheter » le droit de continuer de polluer dans la mesure où les objectifs régionaux de contrôle de l'air sont atteints.

La Presse Canadienne a appris hier que le ministre fédéral de l'Environnement Lucien Bouchard a confié à un chercheur québécois de l'Université McGill la tâche d'examiner sous toutes ses coutures ce programme de « commerce ou de troc des crédits à la pollution », sorte de reconnaissance de bons offices qu'une industrie exemplaire se verrait délivrer et qu'elle pourrait revendre en partie à une entreprise plus polluante, évitant ainsi fermetures d'usine, mises-à-pied et autres inconvénients économiques qu'une application trop rigide des lois actuelles pourrait provoquer.

« L'instrument économique est un outil très attrayant parce qu'il est tellement efficace sur le marché puisqu'il permet aux forces en présence de choisir la façon la plus efficace de réduire les émissions polluantes », a indiqué hier dans une interview téléphonique d'Ottawa M. Bill Toms, conseiller à l'Environnement Canada.

Cette méthode originale de réduction de la pollution, qui substitue le contrôle gouvernemental à la bonne volonté de l'entreprise privée, ne fait pas l'unanimité aux États-Unis, où elle est saluée comme raisonnable et révolutionnaire par le secteur privé et qualifiée de « permis de pollution » par les écologistes. Elle constitue toutefois la pièce-maitresse du programme de George Bush sur les pluies acides et est grandement responsable de la relative facilité avec laquelle cette portion du projet de loi sur la salubrité de l'air a été appuyée jusqu'à présent par le

Congrès.

Au Canada, ce concept de « crédits à la pollution » risque de faire long feu. À peine formulée, cette idée était rejetée hier du revers de la main par le plus important ministre provincial de l'Environnement, M. Jim Bradley, de l'Ontario. Rejoint à Toronto, le ministre libéral a déclaré qu'Ottawa semblait anormalement impressionné par des idées nouvelles venant des États-Unis. « Nous devons faire attention. On ne peut pas mettre la pollution atmosphérique sur un pied d'égalité avec des boisseaux de blé ».

Curieusement, dans leur conversation avec la PC, quelques heures plus tôt, les hauts fonctionnaires fédéraux avaient justement adopté une analogie avec le secteur agricole pour expliquer le concept de « crédits à la pollution ». Ainsi, a dit M. Toms, pour empêcher une production trop forte de lait, qui ferait chuter les prix et conduirait à la ruine ce secteur agricole, le gouvernement fédéral limite le niveau de production par ferme, ce qu'on appelle les contingentements.

Dans le secteur environnemental, l'application des crédits à l'environnement prendrait une allure similaire mais surtout pourrait avoir des avantages non négligeables pour l'industrie, ajoute Mme Linda MacQueen, administratrice à la direction politique sur les pluies acides. Par exemple, il pourrait être très coûteux pour une industrie peu polluante de passer d'un niveau de pureté des émissions atmosphériques de 90 p. cent à 95 p. cent alors que pour une centrale thermique très polluante, il serait moins onéreux de partir de 0 pour atteindre 90 p. cent, a-t-elle expliqué.

Si le gouvernement fédéral réussit à vendre ce concept aux provinces, les crédits à la pollution ne s'appliqueront qu'à partir de 1995, quand viendra à terme l'entente actuelle entre le gouvernement fédéral et les provinces, responsables de l'application des politiques environnementales (secteur de compétence partagée entre Ottawa et les provinces).

Déchets dangereux: un citoyen sceptique

Presse Canadienne
SHERBROOKE

■ En audiences publiques, hier à Sherbrooke, un citoyen a mis en doute le sérieux des données recueillies auprès des entreprises génératrices de déchets dangereux que s'approprie à rendre publiques la direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Environnement.

Devant la commission d'enquête sur les déchets dangereux André Poulin a soutenu que la firme de consultant chargée du relevé s'était fiée entièrement aux déclarations des chefs d'entreprises visitées.

Le directeur régional d'Environnement Québec, M. Roland Mercier, a reconnu qu'on a fait aucune analyse ni vérification pour s'assurer de la fiabilité des déclarations.

La tournée des générateurs de déchets dangereux s'est limitée à 86 entreprises sur les 1 000 potentiellement productrices.

M. Mercier a soutenu qu'il estimait que ces 86 entreprises produisaient probablement 90 p. cent des déchets dangereux de la région de l'Estrie.

Le citoyen Poulin a soutenu de son côté que la visite de l'usine ne comportait aucune analyse des procédés techniques utilisés.

M. Mercier a promis les résultats de ces études d'ici quelques semaines et a ajouté que le travail réalisé lui semblait d'une excellente quantité.

Couche d'ozone: Toronto menacée?

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Après l'Arctique, c'est au tour de Toronto d'être menacée par la diminution du volume de la couche d'ozone, affirme un expert fédéral.

Alex Chisholm, directeur de la recherche au service fédéral d'Environnement atmosphérique, a affirmé hier que le phénomène de la réduction de la couche d'ozone n'est pas confiné à l'Arctique mais s'étend plus au sud, dans tout l'hémisphère nord et qu'au-dessus de Toronto, notamment, la couche d'ozone a diminué d'environ quatre pour cent depuis 1970.

La couche d'ozone, loin au-dessus de la planète, filtre les rayons ultraviolets nocifs du soleil. Selon les scientifiques, toute détérioration de cette couche protectrice due à la pollution pourrait faire grimper le nombre des cancers de la peau et entraîner d'autres problèmes de santé.

« Je pense qu'il y a matière à préoccupation », a déclaré hier M. Chisholm, qui était interviewé en marge d'une conférence scientifique sur l'Arctique et les changements climatiques.

C'est en 1986 que des scientifiques canadiens découvraient un « trou » dans la couche d'ozone surplombant l'Arctique. Mais des scientifiques gouvernementaux aux États-Unis ont contesté ce résultat.

L'an dernier, des scientifiques américains ont soutenu que la régression de la couche d'ozone n'était pas due à la pollution chimique d'origine humaine, mais à des causes d'ordre météorologique, ce que conteste M. Chisholm.



un gros merci, Canada

Célébration

Grâce à vous, cette année est la meilleure que nous ayons connue!
Nous avons donc acheté un plein bateau de Swift, de Sidekick et de Samurai 89 et, en témoignage de notre gratitude, nous vous les offrons à nos plus bas prix!



SUZUKI SIDEKICK À PARTIR DE 12 095\$
Venez vite profiter des bas prix!



SUZUKI SAMURAI À PARTIR DE 9 895\$
Venez vite profiter des bas prix!



SUZUKI SWIFT À PARTIR DE 8 145\$
Venez vite profiter des bas prix!

MERCI, CANADA!
Nos ventes de Sidekick, de Samurai et de Swift se sont accrues de 390% par rapport aux deux dernières années!

Un succès inégalé par tout autre fabricant d'importées et c'est grâce à vous! Vous avez bien vu que Suzuki est un PLAISIR sur route et en tout terrain!

*Valeur estimative seulement, d'après le nombre de véhicules vendus. Renseignez-vous auprès du concessionnaire. Le solda prend fin le 2 décembre 1989.

PLUS DE 1 MILLION* DE DOLLARS EN PRIX INSTANTANÉS!

Passiez dès maintenant chez le concessionnaire Suzuki local et profitez d'aubaines imbattables. Achetez une voiture, crevez un ballon et gagnez instantanément des pièces en option, des accessoires, de l'essence ou d'autres prix intéressants! Limite d'un ballon par client. Les prix doivent être acceptés tels quels.

GAGNEZ UNE DES CINQ SAMURAI

Remplissez un bulletin de participation chez le concessionnaire Suzuki local. Vous pourrez gagner une Samurai 1989 de Suzuki, le véhicule 4x4 le plus en demande au Canada. Cinq voitures à gagner, participez dès aujourd'hui!

LE PLUS GROS SOLDE DE NOTRE HISTOIRE!

Vous avez fait de Suzuki le choix numéro 1 en 1989. Nous avons donc acheté un plein bateau de Swift, de Sidekick et de Samurai et, en témoignage de notre gratitude, nous les offrons à des bas prix jamais vus! C'est pour vous l'occasion de faire de grosses économies. Venez maintenant et profitez du meilleur choix de modèles et de couleurs! Choisissez la Suzuki qui vous plaît... au prix qui vous convient! Au nom de Suzuki Canada Inc., nous vous remercions de l'encouragement que vous nous avez témoigné cette année. Conduisez prudemment et amusez-vous, en Suzuki!



K. Ishii
Président,
Suzuki Canada Inc.



Gavin Donaldson
Directeur général,
Suzuki Canada Inc.



Plaisir atout... plaisir pour tous.™

RENDEZ-VOUS SUZUKI AUTOMOBILES INC.
3025 boul. St-Joseph
Drummondville 474-7650

SUZUKI LACHINE
2225 Notre-Dame
Lachine 834-7265

LAVAL AUTO SUZUKI
1501 boul. des Laurentides
Vimont, Laval 688-2020

VILLE MARIE SUZUKI AUTOMOBILES INC.
2995 Hochelaga
Montréal 598-8866

JEAN-TALON SUZUKI AUTOMOBILES
3900 Jean-Talon Ouest
Montréal 733-0026

AUTO CITE SUZUKI
5550 Métropolitain Est
St-Leonard 254-8088

GIROUX LABELLE SUZUKI
76 Préfontaine Est
Ste-Agathe 328-1615

CARON SUZUKI
336 boul. Langlois
Valleyfield 371-8511

JOLIETTE SUZUKI AUTOMOBILES INC.
691 Visitation,
Joliette 755-1055

HYMUS SUZUKI LTÉE.
1585 boul. Hymus
Dorval 885-5370

PARCOURS SUZUKI AUTOMOBILES INC.
2361 boul. Labelle, Rte. 117,
Lafontaine 438-3528

GUY BISSONNETTE SUZUKI, 144 Denison,
Granby 372-2087

CARRÉFOUR SUZUKI AUTOMOBILES INC.
198 boul. Labelle, Ste-Rose, Laval
825-1001

LONGUEUIL SUZUKI AUTOMOBILES
1122 cara Poirier ouest
Longueuil
878-5788

ST-HUBERT AUTOMOBILES SUZUKI
2755 Montée St-Hubert
St-Hubert 878-9239

GARREPY SUZUKI
705 boul. Laurier
St. Hyacinthe 774-1032

PIERRE MATHOT SUZUKI
570 ouest Notre-Dame
Victoriaville
738-8461

SUZUKI SOREL-TRACY
225 route Marie-Victorin
Tracy 742-2777

BOULEVARD SUZUKI AUTOMOBILES INC.
21 boul. Industriel
Châteauguay
888-2816

Le principe de Peter a 20 ans et reste actuel

d'après Canadian Press

Dans l'agitation suscitée par les célébrations du vingtième anniversaire de Woodstock ou de la première marche sur la Lune, il semble qu'un événement peut-être tout aussi notoire ait été oublié: la découverte du principe de Peter.

C'est en effet en 1969 que Laurence J. Peter, un psychologue originaire de Vancouver, publia un petit livre qui, d'un trait de plume aussi élégant que déterminé, expliquait pourquoi tant de choses vont mal dans le monde.

«Il serait vain de chercher à dénombrer les fonctionnaires indolents et insolents, les chefs militaires dont le comportement timide dément leur rhétorique bravache, ou les gouvernants que leur servilité innée empêche précisément de gouverner», écrivait-il dans *Le Principe de Peter*.

«Notre raisonnement captieux nous incite à nier l'existence même du bureaucrate immoral, du juge corrompu, de l'avocat incohérent, de l'écrivain qui ne sait pas écrire et de l'enseignant qui ne connaît pas l'orthographe.»

C'est l'analyse que fit Peter de centaines de cas d'incompétence — dont il releva une bonne partie au sein du système d'enseignement de la Colombie-Britannique — qui l'amena à formuler le principe de Peter: «Dans une hiérarchie donnée, tout employé tend à progresser jusqu'à son niveau d'incompétence.»

Ce qui signifie qu'un individu qui a un emploi et qui fait bien son travail sera probablement promu. Si ses supérieurs le jugent compétent dans ses nouvelles responsabilités, il sera probablement promu de nouveau. Et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on lui confie un travail qu'il est incapable d'accomplir: il aura alors atteint son niveau d'incompétence; et c'est là qu'il demeurera, exaspérant ses collègues, indignant les clients et faisant obstacle à la progression de son organisation.

Le livre de Peter connut un succès immédiat. On estime que depuis sa parution, il a été vendu à près de huit millions d'exemplaires dans le monde entier, même si son auteur dut s'y prendre à 13 reprises avant de trouver un éditeur.

«Lorsqu'on m'interrogeait sur mon manuscrit, devait-il révéler plus tard, je répondais qu'il s'agissait d'un écrit satirique; on me répondait: 'Je ne crois pas que ce soit une satire, je pense que vous êtes sérieux', et je m'évertuais à expliquer que la satire est une

forme d'écriture dans laquelle le message est sérieux mais est transmis par un procédé humoristique.»

La publication de ce livre a-t-elle aidé à réduire le niveau d'incompétence dans le monde?

A cela, Peter répond que chaque lecteur devra tirer ses propres conclusions à ce sujet. Il admet toutefois que le dossier qu'il a pu réunir sur les personnes qui ont réussi à surmonter leur niveau d'incompétence est très mince.

Mais, souligne-t-il, il est peut-être possible d'éviter d'atteindre ce niveau, en appliquant ce qu'il appelle l'«incompétence créatrice».

Si, explique-t-il, vous avez un travail que vous aimez et que vous faites bien, vous pourrez avoir recours à un certain nombre de procédés — sans aucun rapport avec votre performance — pour éviter d'être considéré pour une promotion: vous pourrez par exemple porter des vêtements froissés et plus ou moins propres à votre travail, ou stationner votre voiture dans l'emplacement réservé au patron...

Elle tue son arrière grand-mère de 91 ans et lui vole \$ 25

Agence France-Presse
VERSAILLES, France

Une adolescente de 16 ans a été inculpée hier à Versailles de parricide, et écrouée, pour avoir frappé et tué son arrière grand-mère de 91 ans, avant de lui voler 150 francs (\$ 25), a-t-on appris de source judiciaire.

Le corps de Mme Eugénie Ferrer avait été retrouvé le 3 octobre dans sa caravane à Bennecourt, un village des Yvelines.

Ce jour-là, Marlène et son petit ami, Damien, 16 ans également, s'étaient rendus chez la vieille dame pour lui soutirer de l'argent.

Damien, hésitant, étant resté à l'extérieur, Marlène s'était chargée de faire parler l'aïeule: jet de gaz lacrymogène dans les yeux, coups de poing au visage, strangulation puis étouffement avaient eu raison de la nonagénaire.

L'absence de traces d'effraction avait conduit les gendarmes à orienter leur enquête vers les familiers de cette personne sans histoire. Marlène passait aux aveux lundi.

3 FAÇONS DE PARTICIPER POUR COURIR LA CHANCE DE GAGNER

30 000 \$

SUR 10 ANS

1
Un dépôt garanti*

2
Une hypothèque résidentielle*

3
Un prêt personnel†

En contractant l'une ou l'autre de ces trois transactions, vous pourriez gagner le grand prix de 30 000 \$ sur 10 ans sous forme de rente mensuelle.

PLUS

Taux d'intérêt bonis de 1/8% • 1/4% • 1/2% OU 1%

Vous pourriez obtenir jusqu'à 4 995 \$ de plus en intérêts accumulés sur un dépôt garanti, réaliser des économies d'intérêts allant jusqu'à 8 765 \$ sur une hypothèque résidentielle ou 1 575 \$ sur un prêt personnel. (Voir modalités de calcul des gains.)*

Entrez dès aujourd'hui dans l'une de nos succursales pour tous les détails et participez au concours.

* Minimum 1 000 \$ sur 1 an. Maximum 99 999 \$ de 1 à 5 ans — † Maximum 200 000 \$ de 1 à 5 ans
† Maximum 50 000 \$ excluant les marges de crédit personnel.

• Méthode de calcul des gains

99 999 \$ sur un dépôt garanti si investi sur 5 ans, avec un intérêt boni de 1%. 200 000 \$ sur une hypothèque résidentielle si amortie sur 25 ans avec un terme de 5 ans et un taux d'intérêt de 11% réduit à 10%. 50 000 \$ sur un prêt personnel payable sur 5 ans avec un taux d'intérêt de 15,5% réduit à 14,5%. Selon le nombre de billets en circulation, vos chances de gagner un des taux d'intérêt bonis est de l'ordre de: 1/37 pour 1/8%, 1/69 pour 1/4%, 1/178 pour 1/2%, 1/353 pour 1%.

LE CONCURS PREND FIN LE 18 NOVEMBRE 1989

Place du Carrefour
Laval 682-3200
5995, boul. Gouin O.
Montréal 745-1515
955, boul. St-Jean
Pointe-Claire 694-5670
Centre Rockland
Ville Mont-Royal 341-1414
1, Vincent d'Indy
Outremont 739-3265
1020, ave. Laurier O.
Outremont 272-4777



TRUST GÉNÉRAL

Place Ville-Marie
Montréal 861-8383
1100, University
Montréal 871-7200
Place D'Anjou
Anjou 355-4780
Carrefour Angrignon
Lasalle 366-0730
Place Portobello
Brossard 466-2500
299, boul. Sir Wilfrid Laurier
St-Lambert 466-8666

Offre de mallette SONY

UN BONI HANDYCAM DE SONY

ACHETEZ UN CAMESCOPE HANDYCAM CCD-F35, CCD-F50 OU CCD-F70 DE SONY ET RECEVEZ CETTE MALLETTE DE LUXE SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.*

Handycam CCD-F35
Camescope avec sensibilité supérieure aux éclairages de faible intensité
• Objectif zoom motorisé 6:1
• Obturateur à vitesse variable à travers l'objectif
1299\$
Rabais 200\$

Handycam CCD-F50
Camescope avec objectif zoom
• Objectif zoom motorisé 8:1
• Obturateur à vitesse variable à infrarouge
1499\$
Rabais 400\$

Handycam CCD-F70
Camescope à haute performance
• Objectif zoom motorisé 8:1
• Superposition numérique de 4 pages
• Obturateur à vitesse variable
1699\$
Rabais 400\$

Handycam CCD-V99
• Système vidéo Hi8
• CCD de précision de 2/3 po
• Vitesse d'obturateur variable
• Objectif zoom motorisé
• Superposition numérique de 2 pages
Prix Réduit

Le seul Centre de Service SONY autorisé sur la Rive-Sud

PLUS DE 20 ANS À VOTRE SERVICE

LES ATELIERS BROSSEAU SPEC

BROSSARD 8025, boul. Taschereau ouest 443-4488

ST-HUBERT 3256, Grande Allée 678-3430

★ LA BAIE ★

ADRIEN ARPEL

MON TRAITEMENT CHOC CONTRE LE PLISSEMENT DES LÈVRES

Trois minutes de mon nouveau traitement, en deux étapes, «Lip and Laugh Line Peel and Salve», suffisent pour que les vilaines crevasses verticales autour de vos lèvres s'amointrissent. Après mon traitement adoucissant et assouplissant, vous pourrez ensuite appliquer votre rouge à lèvres sans que celui-ci se répande inesthétiquement dans les ridules.

40\$ LE POT JUMELÉ

Centre-ville de Montréal, 281-4781.
Fairview Pointe Claire, 697-4870, poste 225.
Promenades St-Bruno, 653-4455, poste 2243.

Carrefour Laval, 687-1540, poste 3210.
Place Versailles, 354-8470, poste 259.

Galeries d'Anjou, 353-3300, poste 3312.
Centre Boulevard, 728-4571, poste 250.
Centre Rockland, 739-5521, poste 251.

SATISFACTION GARANTIE. ON PEUT S'Y FIER!

la Baie